

ÉCOLE DE MUSIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
POUR LES ÉTUDES EN MUSIQUE**

Fruit de la collaboration de

CAROLINE RONDEAU-GAUTHIER, bachelière en musique,
de JEAN BOIVIN, professeur à l'École de musique,
de MARIE-NOËLLE LAVOIE, et de FEDERICO LAZZARO, chargés de cours,
d'ANNIE HUYLENBROECK, étudiante, et de MYRIAM MÉTRAZ, secrétaire de direction

Version janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
PREMIÈRE PARTIE RÈGLES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION D'UN TRAVAIL ÉCRIT	9
I. LA MISE EN PAGE : RÈGLES DE PRÉSENTATION.....	11
1.1 Contenu d'un travail écrit.....	11
1.2 Marges, orientation et mise en page.....	11
1.3 Interlignes	12
1.4 Police	12
1.5 Justification du texte.....	12
1.6 Paragraphes.....	12
1.7 Divisions du document et du texte.....	13
1.8 Pagination.....	13
II. LES PAGES LIMINAIRES : RÈGLES DE PRÉSENTATION	15
2.1 La page titre.....	15
2.2 La table des matières.....	15
2.3 La liste des figures et/ou la liste des tableaux	16
2.4 Le lexique.....	16
III. LE CORPS DU TEXTE : RÈGLES DE PRÉSENTATION	17
3.1 Les citations.....	17
3.1.1 Citation courte	17
3.1.2 Citation longue.....	18
3.1.3 Troncatures, ajouts et formes fautives	19
3.1.4 Citations imbriquées.....	20
3.1.5 Double référence ou citation indirecte.....	21
3.1.6 Citation en anglais ou dans une autre langue étrangère.....	22
3.2 Les notes de bas de page.....	23
3.2.1 Les notes de référence	23
3.2.2 Les notes de contenu	25
3.2.3 La méthode auteur-date.....	25

3.3	Les tableaux et Les figures.....	26
3.3.1	Numérotation, titre et source.....	26
3.3.2	Positionnement et présentation des tableaux et des figures.....	27
IV.	LES PAGES COMPLÉMENTAIRES : RÈGLES DE PRÉSENTATION.....	29
4.1	Les annexes.....	29
4.2	La bibliographie.....	30
V.	QUELQUES RÈGLES DE TYPOGRAPHIE APPLIQUÉES À LA MUSIQUE.....	31
5.1	Italiques.....	31
5.2	Sigles et acronymes.....	32
5.3	Abréviations musicales courantes.....	32
5.4	Nom des notes.....	32
5.5	Nombres, années, siècles.....	33
5.6	Nationalités, événements, époques.....	33
5.7	Noms propres en langue étrangère.....	34
5.8	Titres d'œuvres musicales ou artistiques.....	34
5.8.1	Majuscules dans les titres.....	36
5.9	Dates de naissance, de mort et de publication.....	36
VI.	STYLE ET FORMULATION : QUELQUES CONSEILS EN VRAC.....	38
6.1	Quelques conseils de rédaction.....	38
6.2	Quelques remarques sur le contenu.....	38
	DEUXIÈME PARTIE RÈGLES DE PRÉSENTATION DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES ET DES	
	NOTES DE RÉFÉRENCE.....	41
	INTRODUCTION À LA DEUXIÈME PARTIE.....	43
I.	RÈGLES DE PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.....	44
1.1	CONTENU.....	44
1.2	PRÉSENTATION.....	45
II.	FICHES DE PRÉSENTATION DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.....	47
2.1	LA RÉFÉRENCE SIMPLE.....	49

2.1.1	MONOGRAPHIE.....	49
2.1.2	OUVRAGE COLLECTIF ET ENCYCLOPÉDIE/DICTIONNAIRE.....	50
2.1.3	ANTHOLOGIE DE TEXTES PROVENANT D'UN MÊME AUTEUR.....	51
2.1.4	ANTHOLOGIE DE TEXTES PROVENANT D'AUTEURS DIFFÉRENTS.....	52
2.1.5	MÉMOIRE ET THÈSE.....	53
2.1.6	PARTITION.....	54
2.1.7	Site web en général (Page officielle d'un artiste ou d'un organisme, etc.).....	55
2.2	LA RÉFÉRENCE COMPOSÉE.....	56
2.2.1	Article ou chapitre dans un ouvrage collectif en un seul volume.....	56
2.2.2	Article dans un ouvrage en plusieurs volumes (dictionnaire, encyclopédie, etc.).....	57
2.2.3	Article dans un dictionnaire ou une encyclopédie en ligne.....	58
2.2.4	Article de périodique (revue ou journal).....	59
2.2.5	Article de périodique en ligne.....	61
2.3	LES PRODUITS MULTIMÉDIA.....	62
2.3.1	Enregistrement audio sur support.....	62
2.3.2	Enregistrement vidéo sur support.....	64
2.3.3	Note accompagnant un enregistrement audio ou vidéo.....	65
2.3.4	Émission de radio ou de télévision.....	66
2.3.7	Enregistrement vidéo publié sur un site de streaming (YouTube, sites de journaux, etc.).....	68
2.4	DOCUMENT D'ARCHIVES.....	69
III. CAS PARTICULIERS PAR ÉLÉMENT DE NOTICE.....		71
3.1	AUTEUR.....	71
3.2	RESPONSABLE COMPLÉMENTAIRE.....	74
3.3	TITRE.....	75
3.4	ÉDITION.....	78
3.6	ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE.....	80
3.7	PAGES.....	81
IV. RÈGLES DE PRÉSENTATION GÉNÉRALES DES NOTES DE RÉFÉRENCE.....		83
4.1	CONTENU.....	83
4.2	PRÉSENTATION.....	83
4.2.1	Première note de référence et références subséquentes.....	84
4.2.2	Plusieurs notes de référence dans une note de bas de page.....	85
4.3	SOURCE DOCUMENTAIRE DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE.....	86
4.4	DOUBLE RÉFÉRENCE OU CITATION INDIRECTE.....	86

V. QUELQUES MOTS SUR LA MÉTHODE AUTEUR-DATE	88
5.1 CONTENU ET PRÉSENTATION	88
5.1.1 Plusieurs publications la même année	89
EN VRAC : LISTE DE VÉRIFICATION DE LA BIBLIOGRAPHIE	90
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	91
ANNEXE 1 : EXEMPLE DE PAGE TITRE	93

AVANT-PROPOS

Le présent document se veut d'abord un outil de référence en méthodologie et en rédaction pour les études de premier et de deuxième cycle universitaire. Conséquemment, il a été élaboré de façon à répondre aux exigences particulières des travaux écrits relativement courts (tels des essais ou dissertations exigés par exemple dans le cadre d'un cours de baccalauréat ou d'un séminaire de 2^e cycle), mais plusieurs remarques pourront aussi s'appliquer à des travaux plus longs (mémoire de maîtrise, etc.).

Le présent guide vise plus spécifiquement à servir à l'étudiante et l'étudiant *en musique*. Son objectif, en ce sens, est d'attirer son attention sur plusieurs détails méthodologiques importants lors de la rédaction d'un essai de type musicologique ou d'un travail d'analyse musicale.

À des fins de clarté, le présent guide méthodologique a été subdivisé en **deux parties** : la première répond à toute question relative à la mise en page et à la présentation générale, tandis que la deuxième fournit les détails de la présentation des notes de référence et des notices bibliographiques selon les différents types de sources.

Précisons que les normes méthodologiques peuvent varier selon les sources consultées et les exigences particulières de certains enseignants. Nous avons tenté de présenter certaines règles alternatives courantes, mais il importe de rappeler que la méthodologie est affaire d'uniformité et de cohérence : il incombera parfois à l'étudiante ou à l'étudiant de prendre une décision pertinente par rapport à l'ensemble de la présentation méthodologique proposée, mais il s'agira alors de rester constant.

À noter : ce guide s'applique aux travaux écrits rédigés **à l'aide d'un logiciel de traitement de texte**. À moins d'instructions contraires de la part de l'enseignante ou l'enseignant, il s'agit d'une exigence du département de musique en ce qui concerne les essais, dissertations ou autres types de texte (comptes rendus, notes de programme, etc.).

PREMIÈRE PARTIE

RÈGLES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION D'UN TRAVAIL ÉCRIT

I. LA MISE EN PAGE : RÈGLES DE PRÉSENTATION

1.1 CONTENU D'UN TRAVAIL ÉCRIT

Un travail écrit ou un essai comprend trois parties. Dans l'ordre :

1. Les **pages liminaires**, qui précèdent le corps du texte :
 - a. La page titre ;
 - b. La table des matières ;
 - c. Les listes des figures et/ou la liste des tableaux (au besoin) ;
 - d. Le lexique des termes techniques, des symboles et/ou des abréviations utilisés (au besoin).
2. Le **corps du texte**.
3. Les **pages complémentaires**, qui suivent le corps du texte :
 - a. Les annexes ;
 - b. La bibliographie.

1.2 MARGES, ORIENTATION ET MISE EN PAGE

Les travaux écrits adoptent l'**orientation portrait** et la mise en page **8 ½ par 11**.

En ce qui concerne les marges, le **modèle standard** est recommandé :

- Haut : 2,5 cm ;
- Bas : 2,5 cm ;
- Gauche : 2,5 cm ;
- Droite : 2,5 cm.

Enfin, les travaux écrits sont généralement imprimés au **recto seulement**, à moins d'une instruction contraire de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.

1.3 INTERLIGNES

Normalement, sauf indication contraire, **un interligne de 1,5** est utilisé pour tout le corps du texte ainsi que pour la bibliographie (en laissant en plus une ligne vide entre les notices).

Les citations longues présentées « en bloc » (c'est-à-dire en retrait, voir plus loin, section 3.1.2), les notes de bas de page et les titres de plus d'une ligne sont présentés à **interligne simple**, également utilisé pour la page titre (avec espacements supplémentaires), la table des matières (la présentation peut toutefois être aérée), la liste des figures et/ou des tableaux et les annexes.

1.4 POLICE

La police **Times New Roman de 12 points** est recommandée pour tout le texte (**11 points** pour les citations longues présentées en bloc).

Les notes de bas de page sont présentées dans une taille plus petite, généralement de **10 points**.

1.5 JUSTIFICATION DU TEXTE

Le texte doit être justifié à la fois à gauche et à droite.

1.6 PARAGRAPHES

Le début de chaque paragraphe doit être marqué de façon à être facilement repérable à la lecture. Pour ce faire, il est possible d'utiliser soit un **espacement supplémentaire** (généralement un interligne) avant et après le paragraphe, soit un **alinéa** (espacement d'environ un centimètre en début de ligne) au début du paragraphe : ici également, l'important est d'être constant.

Il est à noter qu'une ligne de texte appartenant à un paragraphe ne doit pas apparaître seule au début ou à la fin d'une page. De même, un sous-titre ne doit pas se trouver seul au bas d'une page. On choisira plutôt d'insérer manuellement un saut de page à l'endroit approprié.

1.7 DIVISIONS DU DOCUMENT ET DU TEXTE

Dans un travail écrit plutôt court, chacune des **pages liminaires** et des **pages complémentaires** commence sur une nouvelle page et comporte un titre aligné au centre, en majuscules et en caractères gras. Un espace de quelques centimètres est laissé entre le titre et le début du texte.

Quant au **corps du texte**, il commence sur une nouvelle page comme les autres sections, mais sans titre. Toutefois, les **divisions internes** du corps du texte doivent être marquées par des sous-titres alignés à gauche, en caractères gras ou souligné. Par exemple, dans un essai d'histoire portant sur une œuvre musicale, le corps du texte pourra comporter, outre l'introduction et la conclusion (qui sont obligatoires !), une section concernant le contexte historique, le style musical du compositeur, l'impact de l'œuvre, etc. On choisira alors des sous-titres clairs et complets en soi, et non simplement « Contexte », « Influences », etc.

Les titres et les sous-titres peuvent être numérotés ou pas ; l'important est d'être constant.

⇒ **Par exemple :**

I. TITRE DE SECTION

1.1 Titre de sous-section

Texte

1.1.1 Titre de sous-sous-section

Texte

1.1.2 Titre de la sous-section

Texte

1.2 Titre de sous-section

Texte

1.8 PAGINATION

La pagination se fait normalement dans le coin supérieur droit du document, en utilisant la fonction appropriée du logiciel de traitement de texte.

Dans les travaux plutôt courts, toutes les pages liminaires (y compris la table des matières), les pages du corps du texte et les pages complémentaires sont numérotées en chiffres arabes, *sauf* la page titre, qui n'est pas numérotée mais qui est comptée dans la pagination.

II. LES PAGES LIMINAIRES : RÈGLES DE PRÉSENTATION

2.1 LA PAGE TITRE

La page titre sert à informer rapidement le lecteur du sujet, de l'auteur et de la fonction du travail écrit. Elle doit comprendre les éléments suivants, généralement présentés dans cet ordre :

- a. Le nom du département, de la Faculté ou de l'École, et le nom de l'Université ;
- b. Le titre de l'essai ou du travail ;
- c. Le nom complet de l'auteur ;
- d. Le professeur ou chargé de cours auquel le travail est destiné ;
- e. Le cours dans le cadre duquel le travail a été réalisé ;
- f. Le lieu de dépôt et la date de remise.

La page titre est rédigée à simple interligne : toutefois, les différents éléments sont espacés les uns des autres de façon à occuper toute la page (un exemple de page titre se trouve en **Annexe 1**).

2.2 LA TABLE DES MATIÈRES

La table des matières sert à informer rapidement le lecteur du contenu du travail écrit. Elle inclut toutes les sections et les sous-sections du travail (y compris les annexes), *sauf* la page titre et la table des matières, et reproduit fidèlement l'ordre dans lequel celles-ci sont présentées. Elle réfère à leur numéro de page respectif à l'extrême droite.

La table des matières est normalement rédigée à simple interligne : toutefois, afin de favoriser une mise en page aérée, l'interligne pourra au besoin être double ou plus.

2.3 LA LISTE DES FIGURES ET/OU LA LISTE DES TABLEAUX

La liste des figures ou des tableaux sert à informer rapidement le lecteur de la nature des figures ou des tableaux qui seront présentés dans le travail écrit. Dans les travaux d'une certaine ampleur contenant à la fois des figures et des tableaux (un mémoire de maîtrise, par exemple), deux listes distinctes sont généralement fournies. Dans les travaux plus courts, on pourra regrouper en une seule liste les figures et les tableaux. Cette liste – ou chacune des deux listes, le cas échéant –, doit inclure les titres des figures ou des tableaux et reproduire fidèlement l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le texte. Le numéro de page respectif de chaque figure ou tableau sera indiqué à l'extrême droite de la page.

La liste des figures et/ou des tableaux est rédigée à simple interligne.

2.4 LE LEXIQUE

Si un travail contient beaucoup de termes techniques et/ou de symboles (par exemple un travail d'analyse), ou beaucoup de sigles, d'acronymes, d'abréviations et/ou de mots étrangers (par exemple un travail d'histoire), il peut être pertinent d'y ajouter un lexique. Celui-ci explique ou définit chaque terme spécialisé et sert de référence au lecteur.

Les différents termes du lexique sont présentés en ordre alphabétique. Le lexique est rédigé à simple interligne, en laissant toutefois un interligne supplémentaire entre chaque notice.

III. LE CORPS DU TEXTE : RÈGLES DE PRÉSENTATION

3.1 LES CITATIONS

La citation sert à rapporter les propos d'un autre auteur, par exemple un spécialiste de la question étudiée, publiés dans une source donnée. La ponctuation et l'orthographe doivent donc rester fidèles au texte originel. La provenance d'une citation doit être indiquée immédiatement après celle-ci par une note de référence en bas de page ou entre parenthèses (on trouvera plus de détails à ce sujet dans la partie traitant de la présentation des notes de bas de page).

Il est également possible de référer à une source sans la citer ; différents exemples sont présentés dans la section traitant des notes de référence.

3.1.1 CITATION COURTE

La citation courte, généralement de **trois lignes et moins**, est insérée entre guillemets français ou chevrons (« ») à même le cours du texte et respecte la mise en page de celui-ci.

La citation courte peut être intégrée de différentes façons au corps du texte, en prêtant une attention particulière à la ponctuation et à la concordance des temps de verbe. On doit veiller à l'introduire adéquatement en mentionnant l'auteur et/ou la source, afin que le lecteur n'ait aucun doute sur l'identité de la personne dont les propos sont cités.

Dans le cas le plus simple, la citation ne contient qu'une phrase (ou membre de phrase) et elle est **insérée entre deux phrases** de l'auteur de la dissertation, et introduite au moyen des deux points. Dans ce cas, la ponctuation finale de la citation vient immédiatement après les guillemets fermants. Si la provenance de la citation est indiquée au moyen d'une note de bas de page, le chiffre d'appel apparaît immédiatement *avant* la ponctuation finale. Si, par contre, elle est indiquée avec la

méthode auteur-date, la référence entre parenthèses vient immédiatement *avant* la ponctuation finale.

⇒ **Par exemple :**

- Texte introductif : « Citation courte »¹. Texte.
- Texte introductif : « Citation courte » (Référence auteur-date). Texte.
- À propos de la représentation des peintres russes dans de récentes expositions à Berlin et à Munich, Diaghilev écrit : « La section russe de l'exposition berlinoise produit une pénible et très fâcheuse impression [...] [elle a été] aménagée sans la moindre méthode ni le moindre principe directeur »¹. Texte...

On pourra également choisir d'intégrer une citation **à même une de ses propres phrases**.

⇒ **Par exemple :**

- Texte « citation courte »¹ texte.
- Si Diaghilev se réjouit de constater que « l'exposition munichoise de la Sécession produit une tout autre impression »¹, il déplore que peu d'artistes russes aient accepté d'y participer et que les œuvres qu'ils ont choisi d'envoyer n'aient pas été plus représentatives.

3.1.2 CITATION LONGUE

La citation longue, de **plus de trois lignes**, est présentée « en bloc » dans un paragraphe à part (espacement supplémentaire avant et après) qui est mis en retrait à gauche et à droite de 1,5 cm. Elle est rédigée à simple interligne, présentée en caractères droits (et non en italique) en corps réduit (11 pts). Elle ne nécessite pas de guillemets puisqu'elle est déjà en retrait. Si la provenance de la citation est indiquée avec une note de bas de page, le chiffre d'appel apparaît immédiatement *avant* la ponctuation finale. Si, par contre, elle est indiquée à l'aide de la méthode auteur-date, la référence entre parenthèses vient immédiatement *après* la ponctuation finale.

⇒ **Par exemple :**

- Dans son *Histoire du jazz en France*, Ludovic Tournès remarque :

D'une manière générale, la France avait accueilli dès avant 1914 des rythmes nouveaux, tels le cake-walk américain, la maxixe brésilienne ou le tango argentin, tandis que les danses telles que le one-step ou le fox-trot avaient déjà pénétré le music-hall¹.

3.1.3 TRONCATURES, AJOUTS ET FORMES FAUTIVES

Il est parfois souhaitable d'**abréger une citation**, par exemple pour couper un passage moins pertinent ou encore afin de relier deux passages originellement séparés. Les troncatures ainsi effectuées sont identifiées à l'aide de **points de suspension placés entre crochets**. Avant et après les crochets, la présentation originelle de la citation est respectée : ainsi, si c'est le début de la phrase qui a été tronquée, la citation commencera bel et bien par une minuscule.

⇒ **Par exemple :**

- « L'utilisation d'ostinatos, la dimension rythmique [...] et le déploiement d'une grande virtuosité sont caractéristiques de la musique pianistique de la première période créatrice de Prokofiev »
- Brahms, « malgré sa timidité et sa modestie, [...] possède une certitude intérieure ».
- « l'accompagnement comme tel n'existe plus, seule la fusion intime et totale de la voix et de l'instrument peut rendre le regard unique d'une vision poétique, déboucher sur un monde transfiguré ».

NB Dans ce dernier exemple, on a commencé la citation au milieu d'une phrase, ce qui explique pourquoi la citation commence par une minuscule. Il n'est pas nécessaire d'insérer « [...] » au début.

L'auteur du texte peut également effectuer un **ajout** au contenu d'une citation, par exemple pour clarifier une formulation ambiguë ou un acronyme. Ces ajouts doivent servir *uniquement* à supporter le sens de la citation (ce ne sont pas des commentaires, qu'on placera plutôt en note). Les

¹ Ludovic Tournès, *New Orleans sur Seine : histoire du jazz en France*, Paris, Fayard, 1999, p. 15.

mots ainsi ajoutés sont placés **entre crochets**, de façon à identifier clairement qu'ils proviennent de l'auteur de l'essai et non de l'auteur cité.

⇒ **Par exemple :**

- « Pour ces novateurs [Claude Debussy et Alban Berg], chaque œuvre équivalait à la solution de problèmes nouveaux »².
- « Vice-président de la SMI [Société musicale indépendante] depuis 1920, il [Léo Sachs] assurait la direction de la société en collaboration avec [Florent] Schmitt et [Maurice] Ravel »³.

Il peut également être nécessaire de modifier légèrement certains éléments d'une citation (comme une majuscule) pour une meilleure insertion dans le texte.

⇒ **Par exemple**

- Dans *Le Coq et l'Arlequin*, Auric rappelle à propos de sa rencontre avec Cocteau que « [c]ela se passait à la veille même de la guerre de 1914 ». [Original : « Cela se passait », car il s'agit du début d'une phrase.]

Enfin, on peut souligner une **formulation suscitant le questionnement** ou encore une **faute d'orthographe** dans la citation de façon à valider que celle-ci provient bel et bien du texte originel. Le cas échéant, l'**abréviation [sic]** est placée immédiatement après la forme fautive, entre crochets et en italique.

⇒ **Par exemple :**

- « Son improvisation témoigne bien de l'intégration du mode lydiens [*sic*] ».

3.1.4 CITATIONS IMBRIQUÉES

Une **citation imbriquée** est une citation qui contient elle-même une citation. La première citation apparaît alors entre guillemets français (« ») et la seconde citation entre guillemets anglais (“ ”).

² Antoine Goléa, *Claude Debussy*, Paris/Genève, Slatkine, coll. « Ressources, 147 », 1983, p. 97.

³ Michel Duchesneau, *L'avant-garde musicale à Paris de 1871 à 1939*, Sprimont, Mardaga, coll. « Musique-Musicologie », 1997, p. 108.

⇒ **Par exemple :**

- « Très agité, Schumann appelle son épouse Clara : “Viens vite, ce jeune compositeur est un génie !” lui dit-il »⁴.

Advenant le cas, très rare, d'une **double citation imbriquée**, la troisième citation (ou un élément entre guillemets dans la citation imbriquée, comme dans l'exemple qui suit) apparaîtra entre guillemets simples (‘ ’).

- « Boulez disait ensuite ce qu'apportait sa propre musique : la violence, le choc, la vie. “C'est ce qui manque le plus, me semble-t-il, à toutes les œuvres de ‘l'école’ atonale”, ajoutait-il »⁵.

3.1.5 DOUBLE RÉFÉRENCE OU CITATION INDIRECTE

Il peut arriver qu'on souhaite utiliser une citation qui est elle-même citée par l'auteur du document que l'on consulte, mais sans qu'on ait accès à la source de cette première citation. En histoire de la musique, la double référence est de mise par exemple lorsqu'on souhaite citer les déclarations d'un compositeur ou d'un musicien qui n'est pas l'auteur du livre ou de l'article dans lequel la citation a été puisée. On parle alors de double référence ou de citation indirecte. Dans ce cas, les deux références doivent être fournies au lecteur. Habituellement, elles sont précisées dans la note de bas de page et séparées par un point-virgule, suivi de la formule « cité dans » ou « mentionné dans » (les règles de présentation détaillées des notes de bas de page se trouvent dans la section correspondante de ce guide).

⇒ **Par exemple :**

- **citation** : « Le spectateur de l'arène, qui considère la performance musicale comme une sorte d'événement sportif, est bien aise de se trouver à l'écart du risque. [...] Une interprétation n'est pas un combat mais une histoire d'amour ».

⁴ Claude Rostand, *Brahms*, Paris, Fayard, 1978, p. 109.

⁵ Robert Wangermée, *André Souris et le complexe d'Orphée : entre surréalisme et musique sérielle*, Liège, Mardaga, 1995, p. 272.

référence : Glenn Gould, entrevue accordée à Bernard Askill en janvier 1962, citée dans Geoffrey Paysant, *Glenn Gould, un homme du futur*, trad. de l'anglais par Laurence Minard, Paris, Fayard, p. 110.

On peut également mentionner dans le texte même (et non dans une note) la source première de l'information fournie au lecteur. Le cas échéant, la note de référence comprendra uniquement la source de l'ouvrage consulté, accompagnée de la formule « cité dans » ou « mentionné dans ».

⇒ **Par exemple** :

- Dans une lettre au Padre Martini datée du 4 septembre 1776, Mozart précise qu'une « messe avec tout le Kyrie, le Gloria, le Credo, la *sonata all'epistola*, l'offertoire ou motet, le Sanctus et l'Agnus Dei, y compris la plus solennelle, lorsque le prince-archevêque dit lui-même la messe ne doit pas durer plus de trois quarts d'heure »⁶.

3.1.6 CITATION EN ANGLAIS OU DANS UNE AUTRE LANGUE ÉTRANGÈRE

Il est bien sûr possible de citer un ouvrage rédigé en anglais ou dans une langue étrangère. Toutefois, il est d'usage de fournir un texte uniforme, écrit dans une seule langue. Il faut donc traduire la citation, en veillant à rester fidèle à son sens initial. La citation originelle devra obligatoirement paraître en note de bas de page, en italique, suivie de sa référence et de la mention « Notre traduction » ou, en style moins formel, « Ma traduction ».

⇒ **Par exemple** :

- ¹ « *Citation originelle en langue étrangère...* ». Prénom Nom, *Titre*, adresse bibliographique, p. X. Ma traduction.

Si la traduction ne peut rendre tout à fait le sens d'un terme, l'expression littérale peut être ajoutée à la citation entre crochets.

⇒ **Par exemple** :

- « Ceci est représentatif de la conception du monde [*Weltanschauung*] de Goethe ».

⁶ Cité dans David Humphreys, « Musique religieuse : Messes », dans *Dictionnaire Mozart*, sous la dir. de H. C. Robbins Landon, traduit de l'anglais par Dennis Collins, Paris, Flammarion, 1997, p. 426.

3.2 LES NOTES DE BAS DE PAGE

Les notes sont des ajouts au cours du texte pouvant remplir deux fonctions : soit **indiquer une référence** (les notes de référence), soit **complémenter le propos** (les notes de contenu). Au besoin, ces deux types de notes peuvent être combinées en une seule.

Les notes sont présentées **en bas de la page** concernée. Certaines maisons d'édition placent les notes en fin de section : toutefois, cette pratique n'est pas recommandée dans un essai universitaire, car elle ne favorise pas la lecture des notes.

Dans le cours du texte, tout passage nécessitant l'ajout d'une note de référence ou de contenu est suivi d'un **chiffre d'appel**, c'est-à-dire un chiffre arabe en exposant renvoyant à la note correspondante.

En français, ce chiffre d'appel apparaît immédiatement **avant** la ponctuation finale et **après le** guillemet fermant. Quant à la **note**, elle est présentée **en bas de la page où apparaît le chiffre d'appel**, dans une taille de police un peu plus petite que celle du cours du texte – généralement une police de 10 points –, et à simple interligne.

⇒ **Par exemple :**

- « Le lied est devenu pour le XIX^e siècle et le premier quart du XX^e siècle [...] le genre vocal par excellence de la musique savante issue de la tradition polyphonique occidentale »⁷.

Si plusieurs notes apparaissent sur une même page, il n'est pas nécessaire d'insérer un interligne entre les différentes notes.

3.2.1 LES NOTES DE RÉFÉRENCE

La note de référence sert à indiquer la **provenance** d'une information ou d'une citation que l'auteur du travail écrit souhaite intégrer à son propos. Il existe plusieurs façons de procéder. Dans le cas le

⁷ Arnold Feil, *Franz Schubert : « La Belle meunière », « Voyage d'hiver »*, Arles, Actes Sud, 1977, p. 29.

plus courant, une citation est tout simplement insérée dans le texte (les différentes règles de présentation des citations sont précisées dans une autre section de ce guide).

⇒ **Par exemple :**

- **citation** : « Citation »⁸.

« En vérité, aucun écrivain ne possédait à l'époque de connaissances musicales suffisantes pour s'imposer à ses contemporains en les amenant à prendre goût aux études historiques et critiques »⁹.

En sciences humaines, il est d'usage d'identifier une source spécifique même si elle n'est pas directement **citée** mais plutôt **paraphrasée** (c'est à dire reformulée en ses propres mots, de façon par exemple à mieux intégrer à sa prose les propos d'un auteur, à éviter des problèmes de concordance des temps de verbe, etc.) ou **synthétisée**. On attire ainsi l'attention sur une **information précise** provenant d'un spécialiste de la question : il peut s'agir d'un détail technique, d'un renseignement obtenu chez un seul auteur parmi tous ceux consultés, de l'opinion personnelle d'un auteur, etc. Dans un tel cas, il est opportun de mentionner la provenance de cette information à même le cours du texte et il est impératif de **donner la référence précise** du passage dont on s'inspire, afin d'éviter une accusation de plagiat.

⇒ **Par exemple :**

- **paraphrase** : Selon x, information¹⁰.

D'après Emmanuel Reibel, le manque d'articles de fonds dans la presse musicale du début du XIX^e siècle peut s'expliquer par la formation non spécifiquement musicale des critiques¹¹.

- **synthèse** : On donne une série d'informations de façon synthétique¹².

⁸ La référence bibliographique est fournie en note de bas de page.

⁹ Emmanuel Reibel, *L'écriture de la critique musicale au temps de Berlioz*, Paris, Honoré Champion, coll. « Musique – Musicologie, 39 », 2005, p. 32.

¹⁰ Note.

¹¹ Emmanuel Reibel, *L'écriture de la critique musicale au temps de Berlioz*, Paris, Honoré Champion, coll. « Musique – Musicologie, 39 », 2005, p. 32.

¹² Les informations fournies dans ce paragraphe sont tirées du chapitre W, ou des pages X à Y, de l'ouvrage Z (en donner la référence bibliographique complète).

Lors de la première exécution de la *Rapsodie nègre* (le 11 décembre 1917, au théâtre du Vieux-Colombier, dans le cadre des concerts organisés par Jane Bathori), ce fut Poulenc lui-même qui dut chanter, le chanteur désigné (Julius Feiner) refusant la tâche à la dernière minute¹³.

Les **notes de références** en elles-mêmes sont rédigées en respectant des règles de présentation rigoureuses et cohérentes, qui varient selon le contexte et le type de source : celles-ci font l'objet de plus amples explications dans la **deuxième partie** de ce guide.

3.2.2 LES NOTES DE CONTENU

Les **notes de contenu** servent à apporter un commentaire, une explication ou une précision utile, mais non indispensable, à la compréhension du texte principal, qu'on ne souhaite pas alourdir ou qui risquerait d'en interrompre le fil. Cela se produira par exemple lorsqu'on souhaite donner des détails biographiques sur un personnage dont on vient de mentionner le nom, expliquer plus en détail en quoi consiste un événement, un organisme, etc.

3.2.3 LA MÉTHODE AUTEUR-DATE

Bien que la note de bas de page soit la méthode la plus souvent utilisée, il existe une autre méthode pour la présentation des références : il s'agit de la méthode auteur-date. Cette méthode est plus rapide et ne fournit que les informations strictement nécessaires, dans une formule très compacte ; elle peut donc être privilégiée pour faciliter la lecture d'un texte qui contiendrait autrement un très grand nombre de notes de bas de page.

La méthode auteur-date consiste à insérer une référence abrégée **à même le cours du texte** plutôt qu'en bas de page : un lecteur intéressé peut ensuite consulter la bibliographie pour obtenir facilement la référence complète. La référence apparaît entre parenthèses, généralement **immédiatement avant la ponctuation finale**. Elle présente les éléments suivants, tous séparés par une virgule : le nom de l'auteur ou de l'auteure, l'année de publication et les pages citées.

¹³ Les informations fournies dans ce paragraphe sont tirées de l'ouvrage de Henri Hell, *Francis Poulenc, musicien français*, Paris, Fayard, 1978, p. 33-34. (n.b. : Cet exemple a été adapté de : Federico Lazzaro. « Chansons madécasses, modernisme et érotisme : pour une écoute de Ravel au-delà de l'exotisme », *Revue musicale OICRM*, vol. 3, n° 1 : « Musique et exotisme en France au tournant du XX^e siècle : altérités recomposées », février 2016, p. 16)

⇒ **Par exemple :**

- « Citation » (Auteur, année de la publication, p. x).

Il est aussi possible de trouver la référence immédiatement après qu'un nom d'auteur ait été mentionné, au cœur même d'une phrase.

- Harry Halbreich (1980, p. 77) suggère que ce furent ces « musiciens ailés » [c'est-à-dire les oiseaux] qui aidèrent Messiaen à surmonter cette grave crise artistique.

ou :

- Harry Halbreich suggère que ce furent ces « musiciens ailés » [c.-à-d. les oiseaux] qui aidèrent Messiaen à surmonter cette grave crise artistique (1980, p. 77).

Il est à noter que si l'on adopte la méthode auteur-date pour les références, on doit la jumeler au modèle auteur-date de bibliographie. On trouvera dans la **deuxième partie** de ce guide davantage d'informations sur les règles de présentation des notes de références et des notices bibliographiques correspondantes à la méthode auteur-date.

3.3 LES TABLEAUX ET LES FIGURES

Les tableaux et les figures sont un support visuel ajouté au texte pour aider à sa compréhension. Les tableaux consistent en des listes de mots, de chiffres, etc., généralement présentées dans un cadre et des divisions horizontales et verticales. Les figures sont des graphiques, des dessins, des reproductions des photos, des cartes géographiques, des extraits de partitions, etc.

3.3.1 NUMÉROTATION, TITRE ET SOURCE

Les tableaux et les figures sont numérotés selon leur ordre d'apparition dans le texte. Leur numérotation est distincte. Au besoin, on y réfère le lecteur, au moment approprié de l'argumentation, en utilisant le numéro qui leur est associé, selon la formule : **(voir tableau 3)** ou **(voir figure 2)**.

Les tableaux et les figures comportent un titre. Le titre vient après la numérotation et se trouve séparé de celle-ci par un deux-points, selon la formule : **Tableau # : titre** ou **Figure # : Titre** (voir

exemples plus loin). Le titre doit être placé au-dessus du tableau ou de la figure. Le titre est écrit en caractères gras, centré et présenté à simple interligne.

Lorsque le tableau ou la figure provient d'une source spécifique, la référence complète doit être indiquée, soit directement sous celui-ci, soit à l'aide d'un appel de note et une note de référence en bas de page, et toujours en respectant les règles de présentation des **notes de référence** qui se trouvent dans la **deuxième partie** de ce guide.

3.3.2 POSITIONNEMENT ET PRÉSENTATION DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Les tableaux et les figures de petite taille sont reproduits sur la même page que le texte qui les précède. Les tableaux et les figures de plus grande taille peuvent être reproduits sur une nouvelle page, en veillant à l'annoncer dans le texte (Voir Tableau #, page suivante). Si les tableaux et les figures occupent plus d'une page, il faut en redonner le titre à la page suivante, suivi de la mention (suite). Dans le cas où les tableaux et les figures sont volumineux, il est préférable de les placer en annexe.

Les tableaux sont présentés à simple interligne, et comprennent des lignes de séparation (horizontales et verticales) simples et égales d'épaisseur. Les lignes doubles ou grasses peuvent être utilisées à l'occasion pour clarifier la présentation.

Les figures sont présentées dans le sens de la lecture. Dans le cas d'un exemple musical, il est cependant possible de présenter une page complète de partition en utilisant l'orientation « paysage » plutôt que « portrait » ; l'extrait sera alors présenté sur une page distincte et on reprendra l'orientation « portrait » pour la suite du texte.

⇒ **Par exemple, pour un tableau :**

Tableau 1 : substitutions tritoniques de II-V sur tous les degrés en *ré* majeur

	IM7	IIm7	IIIm7	IVM7	V7	VIm7	VIIIm7b5
Progression II-V	Dm7-G7	Em7-A7	F#m7-B7	G7- C7	Am7-D7	Bm7-E7	C#M7- F#7
Substitution tritonique	Abm7- Db7	Bbm7- Eb7	Cm7-F7	Dbm7- Gb7	Ebm7- Ab7	Fm7-Bb7	Gm7- C7

⇒ Par exemple, pour une figure :

- Figure 1 : Apparence de relation tonale entre les énoncés dans le trio du « Menuet et trio » de la *Suite pour piano* op. 25 de Schoenberg

The image shows a musical score for the Trio of 'Menuet et trio' from Schoenberg's Suite for Piano, Op. 25. The score is in 3/4 time and features a key signature of one flat (B-flat). It is marked 'TRIO' and 'sf' (sforzando). The piece is divided into sections with time signatures 16:10 and 10:4. The first section is marked 'martellato'. The score shows a complex melodic line in the right hand and a more rhythmic line in the left hand, with various dynamics and articulations.

IV. LES PAGES COMPLÉMENTAIRES : RÈGLES DE PRÉSENTATION

4.1 LES ANNEXES

On placera en annexe les **documents longs** qui, en raison de leur volume, alourdiraient considérablement le propos ou interrompraient l'argumentation s'ils étaient intégrés au cours normal du texte. Ces documents peuvent être indispensables ou simplement importants : c'est surtout leur longueur qui détermine si on doit les placer ou non en annexe. Ces documents peuvent être des tableaux ou des figures d'une longueur appréciable, des entrevues, des listes, des questionnaires, des documents visuels, des partitions originales, etc.

Les annexes sont **numérotées** en fonction de l'ordre dans lequel elles sont mentionnées dans le cours du texte. Elles peuvent être numérotées soit par des lettres, soit par des chiffres : l'important est d'être constant. On y réfère au moment approprié de l'argumentation en utilisant le numéro qui leur est associé, entre parenthèses, selon la formule : **(voir Annexe 1)**.

Quant aux **annexes en elles-mêmes**, elles doivent respecter les différentes règles s'appliquant aux débuts de sections. Chaque annexe constitue une section en soi et commence donc sur une nouvelle page. En plus de leur numérotation, les annexes comportent un titre explicatif, qui apparaît sous la numérotation : la numérotation et le titre sont alignés au centre et sont présentés en majuscules et en caractères gras. Un espace de quelques centimètres est laissé entre le titre et le contenu de l'annexe.

Lorsque l'annexe provient d'une source spécifique, la référence complète doit être précisée en respectant les règles de présentation des **notes de référence** qui se trouvent dans la **deuxième partie** de ce guide.

4.2 LA BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie est **la liste de tous les documents ayant servi à la rédaction d'un travail écrit**, *sauf* les dictionnaires d'usage courant (à moins que la définition d'un terme soit citée dans le texte), les grammaires et les guides méthodologiques. Il n'est pas nécessaire d'avoir cité un document dans le travail pour qu'il se retrouve dans la bibliographie : en revanche, il est primordial qu'il ait *véritablement* été utile à la rédaction du travail.

Les différents ouvrages de la bibliographie sont présentés à l'aide de **notices bibliographiques** qui doivent respecter des règles de présentation rigoureuses et cohérentes, qui varient selon le contexte et le type de source : celles-ci font l'objet de plus amples explications dans la **deuxième partie** de ce guide.

Les différentes notices bibliographiques sont classées **par ordre alphabétique** de noms d'auteurs. L'interligne 1,5 est utilisé. Pour faciliter la lecture, un espacement supplémentaire peut être ajouté entre chaque notice. La première ligne de chaque notice bibliographique est alignée sur la marge de gauche, alors que les lignes suivantes sont en retrait de 1,5 cm (« retrait suspendu »).

⇒ **Par exemple :**

- FRANÇOIS-SAPPEY, Brigitte. *La musique dans l'Allemagne romantique*, Paris, Fayard, 2009.
- GUILLON, Roland. *Anthologie du Hard Bop : l'éclat du jazz noir américain*, Paris, L'Harmattan, coll. « Univers musical », 2005.
- VILLEMIN, Stéphane. *Les grands pianistes*, préface de Louise-Antoinette Lombard, Genève, Georg éditeur, 1999.

V. QUELQUES RÈGLES DE TYPOGRAPHIE APPLIQUÉES À LA MUSIQUE

5.1 ITALIQUES

L'italique sert à souligner :

- Les mots de langue étrangère, une citation en langue étrangère, les titres d'œuvre de langue étrangère ou les termes musicaux non francisés. Par exemple : *cantus firmus*, *diminuendo*.
- Les dynamiques. Par exemple : *fff*, *piano*, *pp*.
- Le nom des notes de musique et leur symbole. Par exemple : *do*, *ré #*, mais *mi* **bémol**.
- Les titres d'œuvres musicales et artistiques, d'ouvrages (livres, thèses, encyclopédies, etc.), de journaux ou de périodiques. Par exemple : **la revue musicale** *Intersections*, **le journal** *Le Devoir*, *Prélude à l'après-midi d'un faune*, *Le Marteau sans maître*.
- Attention : lorsque le titre d'une œuvre du répertoire classique est clair et complet, la tonalité n'en fait pas véritablement partie et est présentée en caractères droits (seuls les noms des notes sont en italiques, voir la section 5.4) : *Symphonie n° 40*, **en sol mineur**, **K. 550**, **de Mozart** ; *Trio « Archiduc »*, **en si bémol majeur**, **op. 97**, **de Beethoven** (voir aussi la section 5.8).
- Par contre, lorsque l'usage fait en sorte que la tonalité fasse partie du titre de l'œuvre, elle apparaît en italique : *Messe en si mineur de J. S. Bach*, *Concerto en sol de Ravel*.

L'italique est aussi employé pour mettre un mot ou une expression en évidence dans le cours du texte. Par exemple : L'éducation musicale des enfants est non seulement utile mais *nécessaire*.

5.2 SIGLES ET ACRONYMES

Les sigles et les acronymes sont les abréviations de noms d'institutions, de compagnies, d'organismes, etc. À leur **première apparition** dans le texte, ceux-ci s'écrivent **au long**, et ce, *même* si l'essai comprend un lexique. Ils sont immédiatement suivis de leur sigle ou de leur acronyme entre parenthèses.

⇒ **Par exemple :**

- L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) interprètera samedi un concert à mi-chemin entre le jazz et le classique.
- Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ), Université du Québec à Montréal (UQÀM), etc.

Par la suite, il est possible de n'employer que le sigle ou l'acronyme.

5.3 ABRÉVIATIONS MUSICALES COURANTES

Il faut éviter d'utiliser certains symboles et abréviations dans le corps du texte, sauf dans les tableaux et la liste des références. Par exemple, les signes abrégatifs tels que « % » et « \$ » sont remplacés dans le texte même par leur équivalent sémantique *pour cent* et *dollar*. En musique, toutefois, certaines abréviations sont courantes dans l'énoncé des titres d'œuvres et de leur classement au catalogue.

- **numéro** devient **n°**. Par exemple : La *Symphonie n° 92* de Haydn
- **opus** devient **op.** Par exemple : le *Trio pour piano op. 1 n° 3* de Beethoven.

5.4 NOM DES NOTES

Les noms des notes sont présentés en italique. Dans un texte où leur utilisation est peu fréquente, les noms des notes sont écrits au long (mais seul le nom de la note est présenté en italique).

⇒ **Par exemple** : *do* dièse, *si* bémol.

Dans un texte où leur utilisation est fréquente, les noms des notes sont présentés avec les symboles correspondants, tous en italique.

⇒ **Par exemple** : *do*, *do #*, *si b*.

5.5 NOMBRES, ANNÉES, SIÈCLES

Dans un texte où leur utilisation est peu fréquente, les nombres d'un à dix s'écrivent en lettres, les suivants en chiffres.

⇒ **Par exemple** : quatre, 12.

Dans un texte où leur utilisation est **fréquente**, tous les nombres s'écrivent en chiffres.

Les années sont écrites en chiffres et au long pour plus de précision.

⇒ **Par exemple** : les années 1950 (et non les années 50).

Les siècles sont généralement écrits en chiffres romains, en majuscules, avec une terminaison en exposant.

⇒ **Par exemple** : le XX^e siècle.

On peut aussi choisir les chiffres arabes. Ici encore, il importe surtout d'être constant tout au long du travail écrit.

⇒ **Par exemple** : le 20^e siècle.

5.6 NATIONALITÉS, ÉVÉNEMENTS, ÉPOQUES

Les nationalités utilisées en tant que **nom** s'écrivent avec une majuscule.

⇒ **Par exemple** : le Canadien Oscar Peterson.

Dans le cas d'une double nationalité, les deux mots doivent comprendre une majuscule.

⇒ **Par exemple** : l’Afro-Américain.

Les nationalités utilisées en tant qu’**adjectif** s’écrivent avec une minuscule.

⇒ **Par exemple** : le jeune saxophoniste américain.

Les événements historiques importants s’écrivent avec des majuscules. Par exemple : la Deuxième Guerre mondiale, la Révolution française. De même, les grandes périodes historiques s’écrivent avec une majuscule, mais pas les courants stylistiques.

⇒ **Par exemple** : la Renaissance, mais le style baroque, la période romantique.

5.7 NOMS PROPRES EN LANGUE ÉTRANGÈRE

L’orthographe juste à employer pour les noms de compositeurs en langue étrangère doit respecter l’usage courant (Tchaïkovski, Chostakovitch, Schoenberg). Notamment, les accents de certaines langues sont conservés, dont le hongrois (Bartók), le tchèque (Janáček) et l’espagnol (Albéniz). Plusieurs références peuvent être consultées pour obtenir de plus amples détails à cet égard, par exemple le *Guide des difficultés de rédaction en musique (GDRM)* de Marc-André Roberge (<http://www.mus.ulaval.ca/roberge/gdrm/>).

5.8 TITRES D’ŒUVRES MUSICALES OU ARTISTIQUES

Les règles de présentation des titres d’œuvres varient selon les sources : nous présenterons ici dans leurs grandes lignes les approches les plus courantes.

Les titres des œuvres et des disques sont toujours présentés en italique. Les titres des parties d’œuvres ou des pistes de disques sont généralement présentés en caractères normaux et placés entre guillemets pour les distinguer de l’œuvre complète. Les indications de tempo en italien sont généralement écrites en italique. Si les différents mouvements d’une sonate, d’une symphonie, d’un quatuor, etc. comportent un titre particulier, celui-ci sera entre guillemets (et en italique s’il est donné dans une langue étrangère).

⇒ **Par exemple :**

- L'*Allegretto* de la *Septième symphonie* de Beethoven est particulièrement célèbre.
- Le premier mouvement de la *Sonate pour piano n° 25* de Beethoven est marqué « *Presto alla tedesca* » (c.-à-d. rapide, dans le style allemand, ce qui fait référence ici au rythme d'un Ländler, une danse à trois temps).

Les tonalités, les numéros d'opus ainsi que les numéros de catalogue, s'il faut les préciser, ne font pas partie du titre et ne requièrent donc pas l'italique. Enfin, si le titre d'une partie d'œuvre ou d'une chanson est dans une autre langue que le français, on utilise à la fois les guillemets et l'italique.

⇒ **Par exemple :**

- L'album *Kind of Blue* de Miles Davis (1959) est celui qui s'est le plus vendu de toute l'histoire du jazz.
- La première partie de *La Mer* de Debussy est intitulée « De l'aube à midi sur la mer ».
- Le premier mouvement de la *Sonate pour violoncelle et piano* en do majeur de Prokofiev exploite largement le registre grave et sombre du violoncelle.
- La *Symphonie n° 6* de Beethoven, dite « Pastorale », s'inspire de la nature.
- « *Deh vieni non tardar* » est une aria chantée par Suzanne dans l'opéra *Les Noces de Figaro* de Mozart.
- Fats Wallers a composé la chanson, devenu bientôt un standard, « *Honeysuckle Rose* ».

Certaines formulations enfin sont flexibles : par exemple, on peut aussi bien écrire *Cinquième symphonie* que *Symphonie n° 5* (mais l'italique est de mise dans les deux cas). Comme toujours, il importe surtout d'être constant.

On pourra juger pertinent de fournir une version francisée des titres rédigés dans une langue étrangère peu commune, comme l'allemand ou l'italien (par ex.). Si la traduction française est d'usage courant, il n'est toutefois pas nécessaire d'en donner la formulation originelle. Le cas échéant, le titre francisé apparaîtra entre parenthèses et en italique, immédiatement après le titre originel. Dans certaines langues (slaves, russe, arabe, hongrois), les titres sont toujours francisés.

⇒ **Par exemple :**

- *Die Zauberflöte (La flûte enchantée)* de Mozart
- *Der Ring des Nibelungen (L'Anneau du Nibelung)* est un cycle de quatre opéras composés par Richard Wagner.
- *Les Tableaux d'une exposition* de Moussorgski ont été orchestrés par Maurice Ravel.

5.8.1 MAJUSCULES DANS LES TITRES

En français et dans les autres langues que l'anglais ou l'allemand, le premier mot du titre d'une œuvre, que ce soit un article ou un adjectif, **et le premier nom que comprend le titre** comportent une majuscule. *Les Noces de Figaro*.

En anglais, tous les mots comportent une majuscule, sauf les articles, les prépositions et les conjonctions. Par exemple : *Kind of Blue, The Rape of Lucretia*.

En allemand, le premier mot du titre comporte une majuscule, mais aussi tous les substantifs et les noms propres. Par exemple : *Der Hirt auf dem Felsen (Le Pâtre sur le rocher) ; Lieder eines fahrenden Gesellen (Chants d'un compagnon errant); Die Meistersinger von Nürnberg*.

5.9 DATES DE NAISSANCE, DE MORT ET DE PUBLICATION

La première fois où le nom d'un compositeur, d'un interprète ou de tout autre personnage historique important est mentionné dans le travail écrit, il est d'usage de préciser la date de sa naissance et de sa mort immédiatement après son nom, entre parenthèses.

⇒ **Par exemple :** Duke Ellington (1899-1974).

Si celui est encore vivant, on ne mentionne que la date de sa naissance, selon la formule : **(1945-)** ou encore **(né en 1945)**.

En ce qui concerne les livres, les œuvres et les disques, il faut préciser respectivement la date de publication, de parution et/ou de création. Il arrive parfois que la date de création ne soit pas la même que la date de publication, ou que l'œuvre ait été rééditée : dans ce cas, la date de publication est mentionnée d'abord et les autres dates pertinentes sont indiquées en ordre chronologique.

⇒ **Par exemple :**

- Charles Ives : *The Unanswered Question* (1906, révisé en 1930-1935, créé en 1946)

Il n'est pas nécessaire de donner ces repères chronologiques à nouveau lorsque les œuvres ou les personnages historiques réapparaissent dans le texte.

VI. STYLE ET FORMULATION : QUELQUES CONSEILS EN VRAC

6.1 QUELQUES CONSEILS DE RÉDACTION

Il est fortement recommandé d'employer aussi souvent que possible le **présent historique** (c'est-à-dire le présent de l'indicatif) et non le passé simple, qui alourdit considérablement un texte. Exemple : En 1924, Gershwin compose sa fameuse *Rhapsody in Blue* [et non composa].

Il faut éviter d'employer les verbes *parler* et *dire* lorsqu'on réfère aux écrits d'un auteur. Il faut ainsi écrire : « tel auteur affirme que... » ou « est d'avis que... », plutôt que : « tel auteur parle de... ». En règle générale, il est important d'accorder une attention particulière à la **variété des verbes** et d'éviter les verbes simples *avoir* et *être* sauf s'ils ont fonction d'auxiliaires.

Il est aussi conseillé d'utiliser la première personne du singulier, et non la première personne du pluriel, lorsque l'auteur ou l'auteure s'identifie soi-même. Exemple : C'est moi qui souligne. C'est moi qui traduis.

6.2 QUELQUES REMARQUES SUR LE CONTENU

Un travail écrit universitaire est à la fois un exercice de **recherche** et de **rédaction**. Il consiste à faire la **synthèse** d'un sujet précis à partir d'informations puisées dans des sources diverses, pertinentes et idéalement assez récentes. Une bonne capacité de rédaction se distingue à sa **précision** et sa **concision** : il faut savoir distinguer l'essentiel de l'accessoire, aller droit au but et surtout, éviter les lieux communs, les formulations vagues, les répétitions inutiles et les formules creuses (« l'art évolue depuis la nuit des temps », « l'homme a toujours été fasciné par la musique », etc.). Pour être en mesure d'atteindre ces différents objectifs, il est impératif que vous **connaissiez** et **compreniez** bien votre sujet : le temps que vous aurez consacré à votre recherche,

à votre lecture et à la rédaction d'un plan aura un impact déterminant sur la qualité générale de votre rédaction et de son contenu.

Le corps du texte en lui-même se doit de respecter une organisation précise, généralement la suivante : l'introduction, l'argumentation à proprement parler (on évitera le titre « Développement », impropre ici) et la conclusion. Au niveau universitaire, l'introduction et la conclusion sont des composantes *obligatoires*. **L'introduction** renseigne le lecteur sur l'intérêt que présente le sujet, expose la problématique ou l'approche adoptée pour aborder celui-ci, et enfin présente les principales subdivisions du texte (c.-à-d. le parcours proposé au lecteur). **La conclusion** reprend les idées essentielles qui ont été exposées dans le texte et consolide l'argumentation. Son but est d'abord de convaincre : elle doit donner à votre propos un sentiment de finalité et faire en sorte que le lecteur aura retenu l'essentiel de votre raisonnement. Enfin, une bonne conclusion se distingue souvent, surtout dans les dissertations plus longues, par sa capacité à apporter une ouverture. Ce dernier point ne consiste cependant pas uniquement à poser une question : il faut également être en mesure d'élargir le sujet, de le mettre en relation avec d'autres éléments, d'autres formes d'art, d'autres cultures, etc., de façon à susciter naturellement la curiosité du lecteur.

La clé de tout texte réussi réside dans une bonne **organisation des idées**. L'argumentation doit être conçue de façon à dégager quelques idées principales qui permettront de **subdiviser** naturellement le texte en quelques parties qui s'enchaîneront **logiquement** (« Avant d'en venir au cœur du sujet, il importe d'abord de savoir ceci... », etc.). Des sous-titres clairs et complets (plutôt que simplement « Contexte », « Influences », etc.) permettront d'identifier facilement les différentes parties et d'en annoncer le sujet. Enfin, le texte en lui-même doit être organisé en **paragraphes**. La qualité du propos dépendra de la clarté du lien entre les idées, d'un paragraphe à l'autre ou d'une partie du texte à l'autre. Construisez vos **paragraphes** autour d'une **idée principale** et structurez chaque paragraphe comme autant de petits textes : énoncez d'abord l'idée principale en tête du paragraphe, puis expliquez l'idée dans le corps du paragraphe (arguments, citation, etc.). Rédigez des phrases courtes, directes et complètes et rythmez votre texte et votre argumentation à l'aide des marqueurs de relation (ainsi, en effet, d'ailleurs, toutefois, cependant, en revanche, par contre, etc.).

Enfin, rappelons que développer une bonne capacité de rédaction demande des efforts mais aussi de l'expérience. Tentez au mieux de respecter ces quelques lignes directrices et surtout, persévérez !

DEUXIÈME PARTIE

RÈGLES DE PRÉSENTATION DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES ET DES NOTES DE RÉFÉRENCE

INTRODUCTION À LA DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie de ce guide est exclusivement consacrée aux règles de présentation des notices bibliographiques et des notes de référence. L'étudiant ou l'étudiante pourra parfois s'interroger sur des éléments relevant de la présentation générale (mise en page de la bibliographie, des notes de bas de page, des citations, différents cas de note de référence, etc.) ; on l'invitera alors à se référer à la première partie, dédiée aux règles de présentation générales d'un document écrit.

D'emblée, il importe de mentionner qu'**il n'y a pas de règles universelles en matière de présentation des notices bibliographiques et des notes de référence** : celles-ci peuvent fluctuer largement selon les institutions, les organismes, les pays, la langue, etc. Nous avons choisi d'adopter ici l'approche dite traditionnelle, qui est le modèle scientifique le plus couramment utilisé au Québec français. La section concernant les règles de présentation générale a été rédigée de façon à correspondre à l'esprit de cette méthode ; il en va de même pour les différents exemples. On notera toutefois que quelques commentaires sur la méthode auteur-date, qui s'avère une alternative intéressante dans certains cas, se trouvent à la fin de ce guide.

Bien que le présent document se veuille aussi précis que possible, il a été rédigé dans l'optique de servir à des étudiantes et à des étudiants de premier et de deuxième cycle universitaire (diplôme et maîtrise), afin de répondre aux exigences des travaux écrits relativement courts. En outre, le présent guide est spécifiquement adressé à l'étudiante et à l'étudiant en musique : nous avons ainsi tenté de présenter, autant que possible, les différents cas particuliers au milieu de la musique.

I. RÈGLES DE PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les **notices bibliographiques** ont pour objectif d'indiquer clairement la **provenance** d'une source donnée. Elles font partie d'une liste, la **bibliographie**, qui se trouve à la fin d'un travail écrit et dont la fonction est de présenter **toutes les sources consultées** lors de la recherche et de la rédaction d'un essai (on trouvera dans la première partie de ce guide les règles générales de présentation de la bibliographie).

Un protocole bibliographique est un ensemble de règles formelles garantissant l'uniformité dans la présentation des notices et ainsi une plus grande rapidité de lecture. Il détermine : a) quels éléments il faut indiquer; b) dans quel ordre et c) comment les distinguer graphiquement, à la fois par leur forme typographique (italique, petites majuscules, guillemets, etc.) et par les éléments qui les séparent (point, virgule, etc.).

1.1 CONTENU

La notice bibliographique constitue en quelque sorte la carte d'identité d'une source. Cette « carte d'identité » doit d'abord présenter certains **éléments obligatoires**, dans l'ordre :

- L'auteur (qui ?) ;
- Le titre de la source (quoi ?) ;
- L'adresse bibliographique (dans le cas d'une monographie) ou la désignation de livraison (dans le cas d'un article de périodique, de journal, etc.) (où ?) ; dans le cas

d'articles dans un ouvrage collectif ou dans un périodique, les pages font partie de l'adresse¹⁴.

Toutefois, selon les cas ou selon le type de source consultée, **d'autres éléments** peuvent venir s'ajouter à ce contenu obligatoire ; la **présentation de chaque élément** peut aussi varier.

1.2 PRÉSENTATION

Les différents éléments qui constituent « l'adresse » d'une notice bibliographique doivent être rédigés de **façon méticuleuse**, en respectant une ponctuation et une organisation cohérentes.

- Auteur : La présentation de la notice bibliographique se distingue par la disposition du prénom et du nom de l'auteur dans un **ordre inversé** (de façon à permettre une présentation globale par ordre alphabétique des noms de famille). Le nom de famille apparaît **en petites capitales**¹⁵ et est séparé du prénom par une virgule ; **un point suit**.
- Titre : Le titre d'un ouvrage est présenté **en italique** tandis que le titre d'un article dans une revue ou dans un ouvrage collectif s'écrit **en romain entre guillemets**. Les **deux points** séparent le titre de l'éventuel sous-titre. Une **virgule** sépare le titre de l'adresse.
- Adresse : Tous les éléments de l'adresse bibliographique ou de la désignation de livraison sont eux aussi séparés par des **virgules**. La notice se conclut, dans le cas d'un article ou d'une section d'un ouvrage collectif par les **pages de début et de fin du texte** et par **un point**.

⇒ **Par exemple :**

Monographie :

- FRANÇOIS-SAPPEY, Brigitte. *La musique dans l'Allemagne romantique*, Paris, Fayard, 2009.

¹⁴ Certains enseignants et certaines institutions exigent qu'on indique également le nombre total des pages d'une monographie dans la notice bibliographique. Cette information concerne davantage la description de l'ouvrage (à même titre que le prix ou le type de couverture) plutôt que son adresse bibliographique, et n'est donc pas requise par ce *Guide*.

¹⁵ Les petites capitales ne sont pas des capitales dont il faut réduire manuellement la taille, mais un style de caractère que tout bon logiciel d'écriture permet d'appliquer. Dans Microsoft Word, aller dans l'outil Police (Font) ou utiliser le raccourci clavier Ctrl + Maj (Shift) + k (pour Windows) / ⌘ + Maj (Shift) + k (pour Mac).

Article de périodique :

- HARBEC, Jacinthe. « Cohésion compositionnelle dans *Image* de Germaine Tailleferre », *Revue de musique des universités canadiennes*, vol. 18, n° 2, 1998, p. 48-71.

II. FICHES DE PRÉSENTATION DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les sources documentaires utilisées et/ou citées dans un travail de recherche peuvent être classées selon leur nature éditoriale (document indépendant ou section d'un document) : si on cite une source *dans son entièreté* (un livre, un disque compact, un site internet, etc.), on utilisera les règles de *référence simple* (§ 2.1); si on ne cite qu'*une section* d'un ouvrage plus ample (une entrée d'encyclopédie, un article de revue, une lettre dans une correspondance éditée, etc.), on utilisera les règles de *référence composée* (§ 2.2).

Note concernant les documents disponibles sur Internet

Il faut distinguer une publication en ligne d'une publication disponible dans un répertoire en ligne. Une **publication en ligne** n'existe que sous forme dématérialisée. C'est le cas de certaines revues, de certaines encyclopédies et, évidemment, des sites internet d'une personne ou d'une institution. En général, les publications en ligne suggèrent la façon de les citer en proposant un modèle et en donnant l'adresse URL de la page¹⁶. Il faut cependant veiller à adapter ce modèle à aux normes bibliographiques présentées ici. Il faut toujours indiquer la **date de consultation** du contenu web qu'on cite, puisque son contenu ou son emplacement virtuel pourraient changer.

Un **répertoire en ligne** est une banque de données qui permet d'avoir accès en ligne, souvent sur abonnement, à des publications publiées originellement sur un support (un livre, un journal papier, un enregistrement gravé sur disque, etc.). Il n'est pas nécessaire (et même complètement inutile!) d'indiquer dans quel répertoire en ligne vous avez trouvé la source recherchée : indiquer qu'on a trouvé un article dans une des nombreuses banques de données existantes (*Jstor*, *Érudit*, *Persée*,

¹⁶ Dans le cas d'adresses URL très longs, qui dépassent une ligne de texte, il est recommandé de les minimiser en utilisant des services disponibles en ligne tels que URLz (<https://urlz.fr/>) ou Google URL Shortener (<https://goo.gl/>).

RILM, etc.) ou qu'on a pu lire le chapitre d'un livre sur le site de l'éditeur ou sur Google Livres, ce serait comme indiquer qu'on a trouvé un livre à la bibliothèque de l'Université et à en transcrire la cote.

Lorsqu'on consulte un document dans un répertoire, il faudra donc se limiter à indiquer, dans la référence bibliographique, ses données éditoriales (s'il s'agit d'un article de périodique : le titre de la revue, la livraison périodique et les pages). Des formulations telles que « trouvé sur *Jstor* » sont donc à proscrire, puisqu'elles n'apportent rien à l'identification du document. Toutefois, dans certains cas, pour la commodité du lecteur (si votre texte sera publié en ligne ou que votre professeur le requiert, par exemple), si vous faites référence à une source disponible dans un répertoire en ligne, il est possible d'ajouter, après la référence complète, un lien hypertexte permettant d'y accéder directement (il faut toutefois garder en tête que votre lecteur ne sera pas nécessairement abonné à ce répertoire et que le proxy de son navigateur ne sera sans doute pas réglé pour permettre un accès direct aux ressources payantes).

⇒ **Par exemple :**

- HOWE, Blake. « Paul Wittgenstein and the Performance of Disability », *The Journal of Musicology*, vol. 27, n° 2 (printemps 2010), p. 135-180, disponible en ligne : <http://www.jstor.org/stable/10.1525/jm.2010.27.2.135> (consulté le 19 février 2018).

2.1 LA RÉFÉRENCE SIMPLE

2.1.1 MONOGRAPHIE

Ouvrage sur un *sujet spécifique*; habituellement divisé en *chapitres*. *Un ou deux* auteurs (rarement plus).

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
<i>Titre,</i>
Participation à l'ouvrage et/ou complément d'information :
traduit de x langue par..., préface de..., 2 ^e édition, 2 ^e édition revue et augmentée, etc.
Adresse bibliographique (où ?) :
Ville, Maison d'édition, coll. « X », année de publication (année de la 1 ^{re} édition, édition originale en [langue étrangère] de année).

⇒ **Par exemple :**

- BOIVIN, Jean. *La classe de Messiaen*, Paris, Christian Bourgeois, coll. « Musique/Passé/Présent », 1995.
- CÔTÉ, Gérald. *Le jazz vu de l'intérieur : pour une anthropologie des musiques afro-américaines*, 2^e édition revue et augmentée, Québec, Varia, 2011 (2006).
- ROSEN, Charles. *Le style classique : Haydn, Mozart, Beethoven*, traduit de l'anglais par Marc Vignal et Jean-Pierre Cerquant, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 2000 (édition originale en anglais de 1972).

NB On indique l'année de la première édition ou de l'édition en langue originale seulement si on a déjà indiqué qu'il y a eu réédition ou traduction.

2.1.2 OUVRAGE COLLECTIF ET ENCYCLOPÉDIE/DICTIONNAIRE

Un ouvrage collectif est un livre sur un *sujet spécifique* constitué de *plusieurs articles* de *différents auteurs*. Les articles sont recueillis par les *directeurs du collectif* (« dir. » en français; « ed. » en anglais).

Une encyclopédie/dictionnaire est une forme particulière d'ouvrage collectif sur un *sujet très vaste* (par ex. « la musique »), voire sur tous les sujets s'il s'agit d'une encyclopédie générale, comme l'*Encyclopédie Universalis*, par exemple. Les différents articles (ou entrées) d'encyclopédie sont rédigés par des *auteurs* distincts (dans certains cas, par un groupe d'auteurs qui se répartissent un sujet plus vaste) et recueillis par le(s) directeur(s) de l'encyclopédie (qui peuvent changer selon les différentes éditions de l'ouvrage). Une encyclopédie comporte souvent *plusieurs volumes* dont l'année de parution peut varier. Lorsque les articles sont présentés en *ordre alphabétique*, les différents volumes n'ont généralement pas de titre. Il existe des encyclopédies dites thématiques où les articles sont regroupés par thèmes et non en ordre alphabétique; les différents volumes ont alors généralement un titre.

NB Les règles énoncées ci-dessous concernent la citation d'un ouvrage collectif ou d'une encyclopédie dans son entièreté. Pour citer uniquement un chapitre ou un article, voir § 2.2.2 et 2.2.3.

Auteur responsable (par qui ?)
NOM, Prénom, dir.
Titre (quoi ?) :
<i>Titre,</i>
Participation à l'ouvrage et/ou complément d'information :
en x vol./tomes, traduit de x langue par..., préface de..., 2 ^e édition, 2 ^e édition revue et augmentée, etc.
Adresse bibliographique (où ?) :
Ville, Maison d'édition, coll. « X », année de publication (année de la 1 ^{re} édition [le cas échéant]).

⇒ **Par exemple :**

- WILLIAMS, Justin A., dir. *The Cambridge Companion to Hip-Hop*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Companions to Music », 2015.
- NATTIEZ, Jean-Jacques, dir. *Musiques : une encyclopédie pour le XXI^e siècle*, en 5 vol., Arles, Actes Sud, 2003-2007.

2.1.3 ANTHOLOGIE DE TEXTES PROVENANT D'UN MÊME AUTEUR

Un *éditeur scientifique* propose une édition de textes écrits par un *auteur généralement décédé*. Il peut s'agir de textes déjà publiés, d'interviews, de notes manuscrites, de lettres, etc. L'éditeur du recueil introduit le recueil et commente les textes; si les textes originaux sont dans une langue différente de celle de la publication en recueil, l'éditeur scientifique traduit lui-même les textes ou a recours à un traducteur.

NB Ne pas confondre l'éditeur scientifique du recueil (une personne) et la maison d'édition (une entreprise).

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
<i>Titre,</i>
Auteur de l'anthologie (par qui ?) :
textes choisis ¹⁷ par Prénom Nom,
Adresse bibliographique (où ?) :
Ville, Maison d'édition, coll. « X », année de publication (année de la 1 ^{re} édition [le cas échéant]).

⇒ **Par exemple :**

- BARTÓK, Béla. *Musique de la vie : autobiographie, lettres et autres écrits*, textes choisis, traduits et présentés par Philippe A. Autexier, Paris, Stock, coll. « Musique », 1981.
- RAVEL, Maurice. *Ravel au miroir de ses lettres*, correspondance réunie par Marcelle Gerar et René Chalupt, Paris, Laffont, 1956.

2.1.4 ANTHOLOGIE DE TEXTES PROVENANT D'AUTEURS DIFFÉRENTS

Il s'agit d'un regroupement de textes portant sur un même sujet, dû au travail d'un responsable de la compilation. La référence suit le modèle de l'ouvrage collectif.

¹⁷ Il n'existe pas de formule standardisée, et il est donc recommandé de recopier (ou de traduire, si cette information est fournie en langue étrangère) celle la formulation utilisée dans l'ouvrage, qui décrit souvent précisément le genre de travail scientifique qui a été fait sur les textes. Quelques exemples : « textes choisis et présentés par... », « textes recueillis, traduits et annotés par... », « édition critique des écrits avec introduction et notes de... », etc.

⇒ Par exemple :

- PERLIS, Vivian, et Libby VAN CLEEVE, dir. *Composers' Voices from Ives to Ellington : An Oral History of American Music*, New Haven, Yale University Press, 2005.
- FISK, Josiah et Jeff NICHOLS, dir. *Composers on Music : Eight Centuries of Writings*, 2^e édition, Boston, Northeastern University Press, 1997 (1956).

2.1.5 MÉMOIRE ET THÈSE

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
<i>Titre,</i>
Adresse bibliographique (où ?) :
Grade (abréviation du grade) ¹⁸ , Ville [si pas présente dans le nom de l'établissement], Établissement d'enseignement, année d'obtention du diplôme.

⇒ Par exemple :

- CHAYER, Micheline. *Le fonds Pierre Mercure des Archives nationales du Québec*, mémoire de maîtrise (M. A.), Université de Montréal, 1984.
- CARON, Claudine. *Chronique des concerts du pianiste Léo-Pol Morin (1892-1941) : pour un portrait de la modernité musicale au Québec*, en 2 tomes, thèse de doctorat (Ph. D.) en musicologie, Faculté de musique, Université de Montréal, 2008.
- MCBAIN, Robert Mark. *The Choral Music of John Rutter : Analysis and Performance Practices*, thèse de doctorat (D. M. A.), Tempe, Arizona State University, 1981.

¹⁸ Il est possible de spécifier la discipline.

2.1.6 PARTITION

Compositeur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
<i>Titre de l'œuvre,</i> « Titre du mouvement, numéro de cycle, chanson d'album, etc. », <i>Titre de l'œuvre,</i>
Participation à l'ouvrage et/ou complément d'information :
révisé par Prénom Nom, transcrit par Prénom Nom, arrangé ¹⁹ par Prénom Nom, etc.,
Adresse bibliographique (où ?) :
Ville, Maison d'édition, coll. « X », année de publication (année de la 1 ^{re} édition [le cas échéant]).

⇒ Par exemple :

- BRECKER, Michael. *The Michael Brecker Collection : Artist Transcriptions for Saxophone*, trans. par Carl Coan, Milwaukee, Hal Leonard, 1999.
- PROKOFIEV, Sergei. *Sonata in C major, Opus 119, for Cello and Piano*, révisée par Mstislav Rostropovich, New York, International Music Company, 1958.
- TCHAIKOVSKY, Peter Ilyitch. *1812 Overture*, Mineola, Dover, coll. « Dover Miniature Scores », 2003.

NB Pour donner la référence bibliographique d'une partition, on copie le titre tel qu'il est reporté par l'éditeur, sans le traduire, tout en veillant à traduire les autres éléments de l'adresse bibliographique (édition, réviseur, etc.). Pour les règles de rédaction des titres d'œuvres au sein d'un texte rédigé, voir § 5.8.

¹⁹ On peut utiliser les abréviations suivantes : rév., trans., arr.

2.1.7 SITE WEB EN GÉNÉRAL (PAGE OFFICIELLE D'UN ARTISTE OU D'UN ORGANISME, ETC.)

Auteur ou organisme (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
<i>Titre du site web ou de la section du site web,</i> « Titre de la page consultée », dans <i>Titre du site web ou de la section du site web,</i>
Adresse numérique (où ?) :
<u>www.adresseweb.com</u> (consulté le jour mois année).

⇒ Par exemple :

- BONNEAU, Marc. *Site officiel de Marc Bonneau*, <http://www.marcbonneau.com/Intro.html> (consulté le 11 avril 2018).
- ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUÉBEC. « Musique : présentation de la discipline », dans *Progression des apprentissages au primaire*, <http://www1.mels.gouv.qc.ca/progressionPrimaire/musique/> (consulté le 11 avril 2018).

2.2 LA RÉFÉRENCE COMPOSÉE²⁰

2.2.1 ARTICLE OU CHAPITRE DANS UN OUVRAGE COLLECTIF EN UN SEUL VOLUME

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
« Titre de l'article »,
Adresse bibliographique (où ?) :
dans <i>Titre de l'ouvrage collectif</i> , sous la dir. de Prénom Nom, Ville, Maison d'édition, coll. « Titre de la collection », année de publication,
Pages :
p. x-y.

⇒ Par exemple :

- LAVOIE, Marie-Noëlle. « Identité, emprunts et régionalisme : judaïcité dans les œuvres de Milhaud durant l'entre-deux-guerres », dans *Musique, art et religion dans l'entre-deux-guerres*, sous la dir. de Sylvain Caron et Michel Duchesneau, Lyon, Mardaga, 2009, p. 57-70.
- HYER, Brian. « Tonality », dans *The Cambridge History of Western Music Theory*, sous la dir. de Thomas Christensen, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « The Cambridge History of Music », p. 726-752.

²⁰ Pour la distinction entre une référence simple et une référence composée, voir plus haut.

2.2.2 ARTICLE DANS UN OUVRAGE EN PLUSIEURS VOLUMES (DICTIONNAIRE, ENCYCLOPÉDIE, ETC.)

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
« Titre de l'article »,
Adresse bibliographique (où ?) :
dans <i>Titre du dictionnaire ou de l'encyclopédie</i> , participation à l'ouvrage/complément d'information, Ville, Maison d'édition, vol. X [ou tome X] : <i>Titre du tome ou du volume</i> [le cas échéant], année de publication.
Pages :
p. x-y.

⇒ Par exemple :

- HARBEC, Jacinthe. « Collet, Henri », dans *The New Grove Dictionary of Music and Musicians*, sous la dir. de Stanley Sadie et John Tyrell, 2^e édition revue et augmentée, Londres, Oxford University Press, 2003, tome VI, p. 121-122.
- CLARKE, Eric. « Processus cognitifs dans l'interprétation », dans *Musiques : une encyclopédie pour le XXI^e siècle*, sous la dir. de Jean-Jacques Nattiez, Arles/Paris, Actes Sud/Cité de la Musique, vol. 2 : *Les savoirs musicaux*, 2004, p. 342-358.
- GRIDLEY, Mark C. « Cool Jazz », dans *The New Grove Dictionary of Jazz*, sous la dir. de Barry Kernfeld, vol. 1, Londres, Macmillan Press, 1991 (1988), p. 244-245.

NB Dans un ouvrage en plusieurs volumes, on indique les **titres des volumes** uniquement lorsqu'ils sont des vrais titres qui rendent compte de la nature thématique de chaque volume (c'est le cas de volumes de l'encyclopédie *Musiques* dans la série d'exemples précédents). Les lettres indiquant le début et la fin de chaque volume, dans les cas d'ouvrages où la matière est organisée

par ordre alphabétique, ne constituent pas un titre, et il ne faut donc pas les indiquer (par exemple, « A-K », dans le cas du *New Grove Dictionary of Jazz* donné en exemple).

2.2.3 ARTICLE DANS UN DICTIONNAIRE OU UNE ENCYCLOPÉDIE EN LIGNE

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
« Titre de l'article »,
Adresse bibliographique (où ?) :
dans <i>Titre du dictionnaire ou de l'encyclopédie</i> ,
Adresse numérique (où ?)²¹ :
<u>www.adresseweb.com</u> , date de publication en ligne [si indiquée] (consulté le jour mois année)

⇒ Par exemple :

- BAYLE, François. « Acousmatique, musique », *Encyclopædia Universalis*, www.universalis-edu.com/encyclopedie/musique-acousmatique/ (consulté le 10 avril 2018).
- PLANCHART, Alejandro Enrique. « Du Fay (Dufay; Du Fayt), Guillaume », *Grove Music Online*, goo.gl/9GsF52²², 2004 (2001) (consulté le 11 avril 2018).

²¹ On prendra note que plusieurs encyclopédies et dictionnaires en ligne ne sont accessibles que par abonnement ou sur le site d'une bibliothèque universitaire (le nom de l'institution paraît alors dans l'adresse électronique). Cependant, les encyclopédies et dictionnaires en ligne offrent souvent un lien « neutre » pour permettre la citation : c'est cette adresse qu'il faut inclure dans la référence bibliographique. Tel que mentionné ailleurs dans ce Guide, il est possible de minimiser les adresses trop longues.

²² L'adresse non minimisée est : www.oxfordmusiconline.com/grovemusic/view/10.1093/gmo/9781561592630.001.0001/omo-9781561592630-e-0000008268.

2.2.4 ARTICLE DE PÉRIODIQUE (REVUE OU JOURNAL)

Les périodiques peuvent être classifiés en trois catégories :

- **revues scientifiques** : paraissent 1, 2, 3, 4 ou 6 fois par année; contiennent de longs articles sur des sujets originaux et des recensions d'ouvrages.
- **magazines de vulgarisation et d'actualité** (généralistes ou spécialisés) : hebdomadaires, bimensuels ou mensuels; contiennent de courts articles de vulgarisation, des reportages, des chroniques, des comptes rendus d'évènement et de courtes recensions d'ouvrages.
- **journaux quotidiens** : paraissent tous les jours; sont locaux ou nationaux; contiennent des articles d'information et d'opinion.

L'adresse bibliographique d'un périodique inclut les précisions relatives au moment de la publication de l'article qui fait l'objet de la référence bibliographique. La numérotation des périodiques peut suivre différents modèles :

- Numérotation continue des années (volumes) avec numérotation des numéros qui recommence de 1 à chaque année; c'est le cas de la plupart des revues scientifiques.
- Numérotation **continue des années (volumes)** avec numérotation **continue des numéros**; c'est un modèle plus rare, qui se trouve surtout pour les magazines.
- Numérotations **continue des numéros**, sans qu'ils soient regroupés (explicitement) par années (volumes); c'est le cas le plus commun pour les magazines et les journaux.

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
« Titre de l'article », Dans le cas d'une recension d'un ouvrage/d'un enregistrement/d'un concert : « Prénom Nom, <i>Titre de l'ouvrage/disque/concert qui fait l'objet de la recension</i> (complément d'information si nécessaire) »
Adresse bibliographique (où ?) :
²³ <i>Titre du périodique</i> , vol. x, et/ou n° x, mois/saison et/ou année de parution, <i>Titre du journal</i> , Ville si elle n'apparaît pas dans le titre, jour mois et année de parution,
Pages :
p. x-y.

⇒ **Par exemple :**

Article de revue :

- AINEY, Lyette. « Désiré Defauw, un chef belge à la tête de l'OSM », *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique*, vol. 10, n° 1, décembre 2008, p. 65-76.
- BARRIÈRE, Françoise. « Où en est la musique électroacoustique aujourd'hui ? », *Circuit : musiques contemporaines*, vol. 13, n° 3 : « Électroacoustique : nouvelles utopies »²⁴, 2003, p. 9-18.
- COOPER, Barry. « Beethoven's "Elise" : An Alternative Solution », *The Musical Times*, vol. 155, n° 1929, hiver 2014, p. 3-5.

²³ NB : On n'introduit pas le titre du périodique par « dans » comme on le fait pour les ouvrages collectifs.

²⁴ Les revues publient parfois des numéros spéciaux thématiques avec un titre, comme dans le cas présenté en exemple. Voir à ce propos § 3.3.

- SIDRAN, Ben. « Sidran stars : Scofield et les notes bleues », *Jazz Magazine*, trad. de l'américain par Christian Gauffre, n° 404, mai 1991, p. 40-43.

Article de journal :

- TRUFFAUT, Serge. « Jazz à rabais : les rééditions s'amplifient au fur et à mesure que les compositions tombent dans le domaine public », *Le Devoir*, Montréal, 5 et 6 novembre 2005, p. E1-E2.

Recension :

- EPSTEIN, Louis. « Ralph Locke, *Musical Exoticism : Images and Reflections* », *Intersections*, vol. 29, n° 2, 2009, p. 141-146.
- LANGHAM SMITH, Richard. « Claude Debussy, *Songs* (Claudette Leblanc, Valérie Tryon) », *The Musical Times*, vol. 134, n° 1807, septembre 1993, p. 528.

2.2.5. ARTICLE DE PÉRIODIQUE EN LIGNE

Un périodique en ligne est une publication qui n'existe qu'en format numérique et dont les contenus sont accessibles (gratuitement ou contre rémunération) sur le site internet de la revue. Les politiques de libre accès aux résultats de la recherche scientifiques ont eu pour conséquence, dans les dernières années, que de plus en plus de revues abandonnent le format papier traditionnel afin de diffuser plus librement et rapidement les contenus en ligne.

Il ne faut pas confondre un périodique en ligne avec un périodique papier dont les contenus sont *aussi* accessibles en ligne (toujours contre rémunération) à travers un répertoire ou sur le site internet de la revue. Quelques exemples aideront à comprendre ces différences :

- La *Revue musicale OICRM* est un périodique en ligne : elle n'existe qu'en format numérique et ses numéros sont publiés directement sur son site internet (<http://revuemusicaleoicrm.org>); on peut d'ailleurs retrouver ses contenus dans le répertoire *Érudit*.
- La *Revue de musicologie* est un périodique papier : sur son site on ne trouve que la présentation du périodique et les tables des matières des numéros publiés (sans la possibilité d'accéder aux articles : <http://www.sfmusicologie.fr/index.php?id=64>). Ses numéros plus anciens (après trois ans de la publication) sont consultables en ligne,

contre rémunération, dans le répertoire *Jstor* (<https://www.jstor.org/journal/revuemusicologie>).

- Plusieurs grandes revues musicologiques anglosaxonnes (comme *The Journal of Musicology*, *Cambridge Opera Journal*, *Music Analysis*, etc.) sont des revues papier dont le contenu est aussi immédiatement consultable en ligne (contre rémunération) sur leur site internet et, après un délai variable, dans les répertoires comme *Jstor*.

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
« Titre de l'article »,
Adresse bibliographique (où ?) :
<i>Titre du périodique</i> , vol. x, et/ou n° x, mois et/ou année de parution,
Adresse numérique (où ?) :
www.adresseweb.com (consulté le jour mois année)

⇒ Par exemple :

- DEVILLE, Vincent, « L'invention musicale face à la nature dans *Grizzly Man*, *The Wild Blue Yonder* et *La grotte des rêves perdus* de Werner Herzog », *Revue musicale OICRM*, vol. 5, n° 1 : « Ce que le cinéma nous apprend de la musique », février :2018, <http://revuemusicaleoicrm.org/vol5-n1-herzog/> (consulté le 11 avril 2018).
- RICHARDS, Mark, « Tonal Ambiguity in Popular Music's Axis Progressions », *Music Theory Online*, vol. 23, n° 3, septembre 2017, <http://mtosmt.org/issues/mto.17.23.3/mto.17.23.3.richards.html> (consulté le 11 avril 2018).

2.3 LES PRODUITS MULTIMÉDIA

2.3.1 ENREGISTREMENT AUDIO SUR SUPPORT

Compositeur ou artiste (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
<i>Titre du disque ou de l'album,</i> <i>Titre de l'œuvre dans Titre du disque ou de l'album,</i>
Interprète (comment ?) :
Prénom Nom (instrument), Nom de l'orchestre dirigé par Prénom Nom,
Adresse bibliographique (où ?) :
Étiquette, numéro, date,
Support (disque compact, vinyle, etc.) :
support.

⇒ **Par exemple :**

- PILOTE, Thierry. *Nemesis*, Catherine Audet, Fanie Chartier, François Couture, Yann Léveillé, François Morin et Thierry Pilote (percussions), Fidelio, FA0D017, 2005, disque compact.
- POULENC, Francis *et al.*, *Héritage du XX^e siècle/A Twentieth Century Legacy*, Francine Voyer (flûte) et Carmen Picard (piano), UMMUS Série Classiques, UMM 311, 1997, disque compact.
- THE MIKE GAUTHIER QUARTET. *Reflections in Blue*, Michael Gauthier (guitare), Eric Harding (piano), David Gelfand (contrebasse), Jeff Simons (batterie) et Eduardo Pipman (congas), Magenta, MAGCD-6124, 2000, disque compact.

NB Pour donner la référence bibliographique d'un enregistrement, on copie le titre tel qu'il est reporté par l'éditeur, sans le traduire, tout en veillant à traduire les autres éléments de l'adresse

bibliographique (instruments joués par les interprètes, etc.). Pour les règles de rédaction des titres d'œuvres au sein d'un texte rédigé, voir § 5.8.

2.3.2 ENREGISTREMENT VIDÉO SUR SUPPORT

Réalisateur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre et média (film, documentaire, etc.) (quoi ?) :
<i>Titre</i> , média,
Adresse bibliographique (où ?) :
Lieu de production, Producteurs, Organisme responsable de la réalisation, numéro de catalogue, année de production,
Support (VHS, DVD, etc.) :
support, durée.

⇒ **Par exemple :**

- CAILLAT, Gérard. *The Art of Chopin*, documentaire produit par Hélène Le Cœur, Marianna Rowínska et Joanna Plesnar, [Paris], Idéale Audience, 3078948, 2010, 2 DVDs, 150 min.

2.3.3 NOTE ACCOMPAGNANT UN ENREGISTREMENT AUDIO OU VIDÉO

Auteur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre (quoi ?) :
« Titre de la note », note pour Prénom Nom (auteur du disque), <i>Titre du disque ou de l'album</i> , trad. de x langue [le cas échéant],
Interprète (comment ?) :
Prénom Nom (instrument), Nom de l'orchestre dirigé par Prénom Nom,
Adresse bibliographique (où ?) :
Étiquette, numéro de catalogue du disque, date,
Support (disque compact, vinyle, etc.) :
support,
Pages :
p. x-y.

⇒ Par exemple :

- OPPERMANN, Annette. « Faire de la musique avec ce qui n'est pas de la musique », trad. de l'allemand par Odile Demange, note pour *Stravinsky : Petrouchka, Le Sacre du printemps*, Orchestre Philharmonique de New York et Orchestre de Cleveland dirigés par Pierre Boulez, Sony Classical, SMK 64109, 1994, disque compact, p. 13-15.

2.3.4 ÉMISSION DE RADIO OU DE TÉLÉVISION

Réalisateur et/ou animateur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Titre et média (émission de radio, de télévision, etc.) (quoi ?) :
<i>Titre de l'émission</i> , nature du document (émission radiophonique, émission télévisuelle, etc.), « Titre de l'épisode ou de la série d'épisodes », dans <i>Titre de l'émission</i> , nature du document, x épisodes [le cas échéant]
Adresse bibliographique (où ?) :
Station émettrice, date de diffusion ou de mise en ligne ²⁵ (date d'enregistrement, si différente), durée,
Localisation de l'enregistrement consulté (sur support ou en ligne) :
cote du document d'archives <u>www.adresseweb.com</u> (consulté le jour mois année)

⇒ Par exemple :

- HÉBERT, André. « Serge Garant », *Ils les ont connus*, émission radiophonique, Radio-Canada, 17 novembre 1968, 55 min., archives sonores de Radio-Canada, document 681117-2.
- ROUSSEAU, Jérémie, « Symphonie n° 40 de Mozart », *La tribune des critiques de disques*, émission radiophonique, France Musique, 15 avril 2018 (enregistrement du 12 avril 2018), 118 min., <https://www.francemusique.fr/emissions/la-tribune-des-critiques-de-disques/symphonie-ndeg40-de-mozart-60358> (consulté le 16 avril 2018).

²⁵ Dans le cas d'émissions publiées directement et uniquement sur Internet.

- LEPAGE, Guy A. et Dany TURCOTTE (animateurs), Manon BRISEBOIS et Sophie BISSONNETTE (réalisatrices), *Tout le monde en parle*, émission télévisuelle, Radio-Canada, 15 avril 2018, 100 min., <https://ici.tou.tv/tout-le-monde-en-parle/S14E23> (consulté le 16 avril 2018).
- GERLACHE, Henri de et Jean de Garrigues, Bèjart, l'âme de la danse, documentaire télévisuel, ARTE, 2017, 65 min., <https://www.arte.tv/fr/videos/075212-000-A/bejart-l-ame-de-la-danse/> (consulté le 16 avril 2018).

NB Il arrive souvent que les émissions ou les reportages présentent plusieurs épisodes, comme dans l'exemple qui suit :

- MERLIN, Arnaud, « Django Reinhardt », dans *All That Jazz*, émission radiophonique, 4 épisodes, France Musique, 12, 19, 26 juillet et 2 août 2015, 59 min. par épisode, <https://www.francemusique.fr/emissions/all-jazz/django-reinhardt-1-4-du-bal-au-hot-club-1928-1937-13744>, <https://www.francemusique.fr/emissions/all-jazz/django-reinhardt-2-4-l-age-d-or-du-quintet-1937-1940-13747>, <https://www.francemusique.fr/emissions/all-jazz/django-reinhardt-3-4-nuages-et-liberation-1940-1946-14304>, <https://www.francemusique.fr/emissions/all-jazz/django-reinhardt-4-4-vers-le-bebop-1946-1953-14342> (consultés le 16 avril 2018).

2.3.7 ENREGISTREMENT VIDÉO PUBLIÉ SUR UN SITE DE STREAMING (YOUTUBE, SITES DE JOURNAUX, ETC.)

Responsable de la captation (qui ?) :
Nom de l'organisme ou de l'auteur du vidéo
Titre (quoi ?) :
<i>Titre du vidéo</i> , nature du document (vidéoclip, vidéo en direct, etc.),
Adresse bibliographique :
enregistrement du jour mois année (si disponible), mis en ligne le jour mois année, <i>Titre du site de streaming</i> , <u>www.adresseweb.com</u> (consulté le jour mois année).

⇒ Par exemple :

- MELODIOUS HEART. *10 Most Beautiful Classical Cello Pieces*, mis en ligne le 5 juillet 2017, *YouTube*, <https://youtu.be/bUhoirFjhw0> (consulté le 16 avril 2018).
- SCHUBERT, Peter. *Improvising a Canon at the 5th Above*, mis en ligne le 13 mars 2012, *YouTube*, <https://youtu.be/n01J393WpKk> (consulté le 16 avril 2018).
- ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL, « *Symphonie montréalaise* ». *Épisode 1 : La symphonie*, mis en ligne le 1^{er} juin 2017, *YouTube*, <https://youtu.be/vxsPXN8T8WU> (consulté le 16 avril 2018).
- [PHILHARMONIA ORCHESTRA, Londres]. « Listening Guide: Copland's Billy the Kid » (présentation animée par Paul Rissmann), 20 juin 2014, video clip, *Youtube*, <https://www.youtube.com/watch?v=OrWdp6MjdT8> (consulté le 15 octobre 2018).

NB Pour ces document, l'accent est mis sur l'auteur (personne ou institution) qui **produit et met en ligne le vidéo**, et non sur l'auteur du contenu de la vidéo. Ainsi, dans l'exemple de la *Symphonie montréalaise* présenté ci-dessus, l'auteur de la vidéo ne sera pas Samy Moussa (le compositeur de cette œuvre), mais bien l'Orchestre symphonique de Montréal; paradoxalement, le nom du compositeur n'apparaît pas dans la référence bibliographique, où l'on recopie le titre de la vidéo tel que publié. Il est toutefois possible d'intégrer des informations complémentaires entre crochets :

par exemple, « *Symphonie montréalaise* » [de *Samy Moussa*]. *Épisode 1 : La symphonie*. L'information manquante est parfois fournie dans la description du document. Parfois, le nom de l'auteur de la vidéo et de son contenu coïncident (voir l'exemple du document produit par Peter Schubert).

2.4 DOCUMENT D'ARCHIVES

Il est rare que les étudiants au premier cycle aient à travailler avec des **documents d'archives inédits** (manuscrits, documents personnels, correspondance non publiée, etc.). Retenons ici que, dans ce cas, l'adresse bibliographique du document est le fonds d'archive qui le conserve, suivi par sa cote.

⇒ **Par exemple :**

- Fonds Jean et Isabelle Papineau-Couture, Bibliothèque et archives nationales du Québec à Montréal, MSS 099.

Il est plus probable qu'on se trouve à citer une lettre issue d'une **correspondance publiée** :

Expéditeur (qui ?) :
NOM, Prénom.
Nature du document et destinataire (quoi ? à qui ?) :
Lettre/Carte postale à Prénom Nom,
Lieu et date du document (quand ?) :
lieu (si présent), date,
Adresse bibliographique (où ?) :
dans Prénom Nom (si différent de l'auteur de la lettre), <i>Titre du recueil de la correspondance</i> , éd. par Prénom Nom, Ville, Maison d'édition, année de publication, lettre n° [le cas échéant], p. x-x.

⇒ **Par exemple :**

- CINGRIA, Charles-Albert. Lettre à Igor Stravinsky, 6 août 1933, dans *Correspondance avec Igor Stravinsky*, éd. par Pierre-Olivier Walzer, Lausanne, L'Âge d'homme, 2001, lettre n° 14, p. 31.

III. CAS PARTICULIERS PAR ÉLÉMENT DE NOTICE

3.1 AUTEUR²⁶

Deux auteurs :
NOM, Prénom et Prénom NOM.

⇒ **Par exemple :**

- PLOUFFE, Hélène et Gilles POTVIN. « Garant, Serge », *Encyclopédie de la musique au Canada*, 2^e édition revue et augmentée, Montréal, Fides, 1993, t. 2, p. 1315-1319.

Trois auteurs :
NOM, Prénom, Prénom NOM et Prénom NOM.

⇒ **Par exemple :**

- SAINT-SAËNS, Camille, César FRANCK et Maurice RAVEL. *French Impressions*, Joshua Bell (violon) et Jeremy Denk (piano), Sony Classical, 88697 82026, 2012, disque compact.

²⁶ Lorsque plusieurs auteurs sont en cause, on prendra note que la présentation d'une note de référence (en bas de page) comportera également certaines spécificités, voir § 4.2.

Plus de trois auteurs :

NOM, Prénom *et al.*²⁷

⇒ **Par exemple :**

- BOUCHARD, Gérard et al. *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993.

Directeur d'une publication collective (dont on souhaite donner la référence dans son intégralité) :

NOM, Prénom, dir.

NOM, Prénom et Prénom NOM, dir.

NOM, Prénom, Prénom NOM et Prénom NOM, dir.

NOM, Prénom *et al.*, dir.

⇒ **Par exemple :**

- ALBÈRA, Philippe, dir. « Musiques nord-américaines », *Contrechamps*, n° 6, avril 1986.
- PAUL, Hélène, Louise BAIL MILOT et Louise HIRBOUR, dir. *Initiation à la littérature musicale*, préface de Charles Dutoit, Sainte-Foy (QC), Le Griffon d'argile, 1987.
- KALLMANN, Helmut et Gilles POTVIN, dir. *Encyclopédie de la musique au Canada*, 2^e éd., en 3 vol., Montréal, Fides 1993 (1982).

²⁷ L'abréviation latine *et al.* (pour *et alii*) signifie « et autres ». On peut choisir d'utiliser le français « et autres » ou « et coll. » (pour « et collaborateurs »), ou encore « et coauteurs ».

Directeur d'une publication collective (dont on n'a utilisé qu'une partie) (cf. la §2.2) :

NOM, Prénom de l'auteur de la section. « Titre de la section utilisée », <i>Titre de l'ouvrage</i> , sous la dir. de Prénom Nom,

NOM, Prénom de l'auteur de la section. « Titre de la section citée », <i>Titre de l'ouvrage</i> , sous la dir. de Prénom Nom et Prénom Nom,

NOM, Prénom de l'auteur de la section. « Titre de la section citée », <i>Titre de l'ouvrage</i> , sous la dir. de Prénom Nom, Prénom Nom et Prénom Nom,

NOM, Prénom de l'auteur de la section. « Titre de la section citée », <i>Titre de l'ouvrage</i> , sous la dir. de Prénom Nom <i>et al.</i>

⇒ **Par exemple :**

- BOLDIER-LITTLE, Madeleine. « Lacharité, Sylvio », *Encyclopédie de la musique au Canada*, sous la dir. de Hellmut Kallmann et Gilles Potvin, tome 2, *G-O*, Montréal, Fides, 1993, p. 1815.

L'auteur est un organisme public ou privé :

NOM DE L'ORGANISME.

⇒ **Par exemple :**

- SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUÉBEC, programme du concert-hommage présenté à l'occasion du soixante-dixième anniversaire d'Olivier Messiaen, 30 octobre 1978.
- FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL, *Site web officiel*, <http://www.montrealjazzfest.com/default-fr.aspx> (consulté le 3 février 2014).
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA/NATIONAL LIBRARY OF CANADA, *Claude Champagne (1891-1965) : compositeur, pédagogue, musicien*, catalogue d'exposition préparé par Maureen Nevins, Ottawa, National Library of Canada, 1990.

Auteur anonyme :

(Pas de nom d'auteur) *Titre*,
[NOM, Prénom présumés].

⇒ Par exemple :

- (Pas de nom d'auteur) « Soirée récréative », *La Presse*, 13 mai 1922, p. 9.
- G. F. [GOLDBECK, Frederik]. « Sur l'art plaisant et compliqué de Willempyper », *La Revue musicale*, vol. 16, n° 155, avril 1935, p. 295.

NB Dans les cas où un prénom ou un nom sont incomplets (l'initiale seulement), il est recommandé de faire une recherche sur le web, en privilégiant les catalogues de bibliothèques et leurs banques d'auteurs, pour le compléter.

3.2 RESPONSABLE COMPLÉMENTAIRE**Préparation de l'édition (éditeur scientifique) :**

Titre, copier la formule indiquant le rôle de Prénom Nom,

⇒ Par exemple :

- BAKER, Théodore et Nicolas SLONIMSKY. « Coleman, Ornette », dans *Dictionnaire biographique des musiciens*, édition française sous la dir. d'Alain Pâris, trad. de l'américain par Marie-Stella Pâris, vol. 1, Paris, Robert Laffont, 1995, p. 810-811.
- HOLIDAY, Billie. *Lady Sings the Blues*, récit recueilli par William Dufty, trad. de l'américain par Danièle Robert, Marseille, Parenthèses, 1984 (1956).

Autre type de participation à l'ouvrage (traduction, préface, etc.) :

x par Prénom Nom,

⇒ **Par exemple :**

- ROSEN, Charles. *Le Style classique : Haydn, Mozart, Beethoven*, trad. de l'américain par Marc Vignal, Paris, Gallimard, 1978.
- SCHENKER, Henrich. *L'écriture libre*, en 2 vol., éd. revue et adaptée par Oswald Jonas, trad. de l'allemand par Nicolas Meeùs, 2^e édition revue et augmentée, Liège, Mardaga, 1993 (1956).
- LOMAX, Alan. *Mister Jelly Roll : les aventures de Jelly Roll Morton, créole de la Nouvelle-Orléans et « inventeur du jazz »*, trad. de l'américain par Henri Parisot, préface de Sim Copans, Lagny, Flammarion, 1964.

3.3 TITRE

Un titre et un sous-titre :

<i>Titre : sous-titre,</i>

⇒ **Par exemple :**

- GRIFFITHS, Paul. *Brève histoire de la musique moderne : de Debussy à Boulez*, trad. de l'anglais par Marie-Alyx Revellat, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Fayard, 1992 (1978).
- LEFEBVRE, Marie-Thérèse, *Rodolphe Mathieu 1890-1962 : l'émergence du statut professionnel de compositeur au Québec*, Montréal: Septentrion, coll. « Cahiers des Amériques », 2004.

Un titre contenant un titre d'œuvre :

<p><i>Titre « Titre d'œuvre »,</i> <i>« Titre Titre d'œuvre »,</i></p>

⇒ **Par exemple :**

- NEFF, Severine, Maureen A. CARR et Gretchen HORLACHER, dir. « *The Rite of Spring* » *at 100*, Bloomington, Indiana University Press, 2017.
- TREZISE, Simon. *Debussy : « La Mer »*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Music Handbooks », 1994.
- TISSIER, Brice, « Pierre Boulez et le *Théâtre de la cruauté* d'Antonin Artaud : de *Pelléas à Rituel, in memoriam Bruno Maderna* », *Intersections*, vol. 28, n° 2, 2008, p. 31-50.

Numéro spécial ou numéro titré de périodique ou de journal :

<p>vol. x, n° x, « Titre du numéro spécial »,</p>

⇒ **Par exemple :**

- *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique*, vol. 10, n° 1, « Les musiques du Québec », décembre 2008.

Titre en anglais :

<p><i>Certains Mots du Titre en Majuscules : Le Premier Mot du Sous-Titre Aussi,</i></p>

Les titres en anglais suivent la règle suivante de capitalisation des mots : tous les noms, pronoms, adjectifs, verbes, adverbes et conjonctions de subordination (*if, because, as, that, etc.*) sont à écrire avec la lettre initiale en majuscule; donc, seuls les articles et les conjonctions de coordination (*a, and, or, the, etc.*) prennent la minuscule dans la mesure où ils ne constituent pas le premier ou dernier mot du titre ou du sous-titre (qui requièrent toujours, en anglais, la majuscule).

⇒ Par exemple :

- CAPLIN, William E. *Classical Form : A Theory of Formal Functions for the Instrumental Music of Haydn, Mozart, and Beethoven*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

Titre dans une langue étrangère peu courante (langues slaves, orientales, etc.) :

<i>Titre</i> [Traduction],

⇒ Par exemple :

- VARUNC, Viktor. *Igor Stravinski : perepiska s russkimi korrespondentami, materialy k biografii* [Stravinski : lettres avec les correspondants russes, matériel pour une biographie], en 3 vol., Moscou, Kompositor, 1998-2003.

Titre bilingue :

<i>Titre dans la première langue/Titre dans la seconde langue,</i>

⇒ Par exemple :

- JACQUES-DALCROZE, Émile. *Métrique et rythmique/Metrics and Rhythms*, Paris, Henry Lemoine, 1937.
- POTVIN, Gilles. « The First Public Conservatory of Music in America/Le premier Conservatoire de musique public en Amérique », *Le Compositeur canadien/The Canadian Composer*, n° 33, octobre 1968, p. 6, 40 (texte en anglais) ; 7, 41 (texte en français).

Référence à un ensemble de tomes/volumes complet qui possède un titre :

<i>Titre de l'ouvrage en plusieurs volumes</i> , en x vol./x tomes, participation à l'ouvrage/complément d'information,

⇒ Par exemple :

- TRANCHEFORT, François-René. *Les instruments de musique dans le monde*, en 2 vol., Paris, Éditions du Seuil, 1980.

Référence à un tome/volume dans un ensemble :

<i>Titre de l'ouvrage en plusieurs volumes</i> , participation à l'ouvrage/complément d'information, vol. x/tome x, <i>Titre du tome/volume</i> ,

⇒ Par exemple :

- BOIVIN, Jean. « Musique et nature », *Musiques : une encyclopédie pour le XXI^e siècle*, sous la dir. de Jean-Jacques Nattiez, vol. 1, *Musiques du XX^e siècle*, Arles, Actes Sud, 2003, p. 484-511.
- SCHULLER, Gunther. *L'histoire du jazz*, trad. de l'anglais par Danièle Ouzilou, vol. 1, *Le premier jazz : des origines à 1930*, Marseille, Parenthèses, 1997.

3.4 ÉDITION

NB Une **réédition** est une publication considérablement différente de la précédente, contenant des ajouts, des corrections, etc. et complètement remise en page. Une **réimpression** est une copie exacte d'un original épuisé ou ancien. Il est donc essentiel d'indiquer quelle *édition* d'un ouvrage nous avons consultée, mais il n'est pas nécessaire d'indiquer quelle *réimpression* (puisque par définition une réimpression est identique à la précédente par son contenu et sa forme). Dans le cas d'ouvrages anciens, il est toutefois opportun d'indiquer la réimpression moderne consultée, souvent préparée par une maison d'édition spécialisée (comme Slatkine de Genève).

Réédition :

<p>x^e édition [revue et augmentée], année de réédition (année de publication originelle),</p>

⇒ **Par exemple :**

- DAVIS, Miles et Quincy TROUPE. *Miles : l'autobiographie*, trad. de l'américain par Christian Gauffre, préface de Pierre-Jean Crittin, édition revue et augmentée, Gollion (Suisse), Infolio, 2007 (1989).

Réimpression d'ouvrages anciens (par une autre maison d'édition) :

<p>Ville, Maison d'édition, année de publication originelle, réimp., Ville, Maison d'édition, année de réimpression,</p>

⇒ **Par exemple :**

- CHABANON, Michel Paul Guy de. *De la musique considérée en elle-même et dans ses rapports avec la parole, les langues, la poésie et le théâtre*, Paris, s. éd., 1785, réimp., Genève, Slatkine Reprints, 1969.

Article republié ou recueil :

<p>[référence de l'article original] ; repris dans [référence du recueil]</p>

⇒ **Par exemple :**

- TANSMAN, Alexandre, « Pologne – La jeune école polonaise », *La Revue musicale*, vol. 2, n° 10, août 1921, p. 177-179 ; repris dans Alexandre Tansman, *Une voie lyrique dans un siècle bouleversé*, textes réunis par Mireille Tansman-Zanuttini, préfacés et annotés par Gérard Hugon, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 219-222.

3.6 ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE

NB Il faut **traduire en français le nom de la ville** lorsque ce toponyme existe en français : on écrira « Londres » et non « London », mais on laissera « New York » (on n'écrira pas « Nouvelle York »!). Dans le cas de **villes américaines** qui ont repris le nom d'une ville européenne, il est conseillé de faire suivre le nom de la ville par le nom ou l'abréviation du nom de l'État entre parenthèses : Paris (Texas), London (Ontario), Cambridge (Mass.), etc.

Sans lieu : [s. l.]

Sans éditeur : [s. éd.]

Sans date : [s. d.]

Sans lieu [ni éditeur] ni date : [s. l. n. d.]

Plusieurs villes :

Première ville/Deuxième ville,

⇒ **Par exemple** :

- KEILLOR, Elaine. *Music in Canada : Capturing Landscape and Diversity*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2006.

Collection :

coll. « Titre de la collection »,

coll. « Titre de la collection, numéro dans la collection »

⇒ **Par exemple** :

- VIGNAL, Marc. *Joseph Haydn*, Paris, Fayard, coll. « Les indispensables de la musique », 1988.

- LEFEBVRE, Marie-Thérèse. *Rodolphe Mathieu : l'émergence du statut professionnel de compositeur au Québec, 1890-1962*, Sillery (Québec), Septentrion, coll. « Cahiers des Amériques, 10 », 2004.

Plusieurs années de publication (ouvrages en plusieurs volumes) :

année de la première publication-année de la dernière publication.

⇒ **Par exemple :**

- MESSIAEN, Olivier. *Traité de rythme, de couleur et d'ornithologie (1949-2002)*, en 7 tomes et 8 vol., préface de Pierre Boulez, avant-propos d'Alain Louvier, Paris, Alphonse Leduc, 1994-2002.

3.7 PAGES

Localisation d'un article ou chapitre dans un périodique ou un ouvrage collectif :

p. x

p. x-x

p. x ; x [pages non consécutives]

p. x-x ; p. x-x [pages non consécutives]

⇒ **Par exemple :**

- CANGUILHEM, Philippe. « Lauda », dans *Guide de la musique de la Renaissance*, sous la dir. de Françoise Ferrand, Paris, Fayard, coll. « Les indispensables de la musique », 2011, p. 482.
- MICHEL, Philippe. « Le jazz ou la musique d'après la musique », dans *Musique et mémoire*, sous la dir. de Jean-Paul Olive et Claude Amey, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 157-162.
- RUDEL-TESSIER, Joseph. « Les activités diverses de Clermont Pépin », *Le Compositeur Canadien/The Canadian Composer*, n° 11, octobre 1966, p. 5 ; 41.

- BECKWITH, John. « About Canadian Music : The P.R. Failure », *Musicanada*, n° 21, juillet-août 1969, p. 4-7; p. 10-13.

Localisation d'un passage cité :
p. X-X :X

⇒ **Par exemple :**

- [en note de bas de page] Margaret Schedel, « Electronic Music and the Studio », dans *The Cambridge Companion to Electronic Music*, sous la dir. de Nick Collins et Julio d'Escrivan, 2e édition, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Companions to Music », 2017, p. 25-39 : 30.

NB Cette règle s'applique **lorsqu'on cite un passage précis** : en note de bas de page (ou entre parenthèse, si on utilise le système auteur-date : voir ci-après chapitre V), on donne donc la référence complète à la source et on spécifie, à la fin, à quelle page se trouve l'information citée, paraphrasée ou synthétisée (voir à ce propos la partie I, § 3.2.1). Dans la bibliographie finale, on ne donnera que la référence à la source, sans spécifier la page du passage qu'on a cité. Dans le cas de l'exemple proposé, la présentation de la source sera donc la suivante :

- SCHEDEL, Margaret. « Electronic Music and the Studio », dans *The Cambridge Companion to Electronic Music*, sous la dir. de Nick Collins et Julio d'Escrivan, 2e édition, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Companions to Music », 2017, p. 25-39.

IV. RÈGLES DE PRÉSENTATION GÉNÉRALES DES NOTES DE RÉFÉRENCE

Comme les notices bibliographiques, les **notes de référence** ont pour objectif d'indiquer clairement la **provenance** d'une source donnée. Alors que les notices bibliographiques servent à présenter dans la bibliographie toutes les sources consultées lors de la recherche et de la rédaction, les notes de référence indiquent quant à elles les **endroits précis** où les sources sont utilisées dans le texte. La note de référence apparaît **en bas de la page** où chaque source est employée (on trouvera dans la première partie de ce guide les règles de présentation générale des notes de bas de page, ainsi que les différentes façons de référer à une source).

4.1 CONTENU

Les notes de référence sont composées des mêmes éléments que les notices bibliographiques. Comme celles-ci, elles doivent d'abord contenir des **éléments obligatoires**, qui **peuvent ensuite varier** selon les cas ou les différents types de sources :

- L'auteur (qui ?) ;
- Le titre de la source (quoi ?) ;
- L'adresse bibliographique ou la désignation de livraison (où ?) ;
- La ou les pages consultées.

4.2 PRÉSENTATION

La notice bibliographique et la note de référence se distinguent quant à la façon dont sont présentés certains éléments : le **nom de l'auteur**, la **punctuation qui suit celui-ci** et les **pages**. En effet, contrairement à la notice bibliographique, la note de référence présente le **prénom et le nom de famille** de l'auteur **dans le sens courant, sans majuscules ni punctuation** ; celui-ci est suivi d'une

virgule (et non d'un point, comme dans la notice bibliographique) ; enfin, les pages indiquées sont uniquement celles qui ont été **consultées**.

⇒ **Par exemple :**

Notice bibliographique :
FRANÇOIS-SAPPEY, Brigitte. <i>La musique dans l'Allemagne romantique</i> , Paris, Fayard, 2009.
Note de référence :
Brigitte François-Sappey, <i>La musique dans l'Allemagne romantique</i> , Paris, Fayard, 2009, p. 801.

Puisque la présentation de la notice bibliographique et de la note de référence varie assez peu, on pourra consulter les fiches de présentation et les cas particuliers déjà détaillés pour les notices bibliographiques et les adapter aux notes de référence.

4.2.1 PREMIÈRE NOTE DE RÉFÉRENCE ET RÉFÉRENCES SUBSÉQUENTES

Lorsqu'on réfère à une source pour la **première fois** dans un travail écrit, la note de référence doit être suffisamment complète pour que l'on puisse identifier la source. Il est donc inutile de préciser les détails qui ne concernent pas le texte directement cité (par exemple la présence d'un avant-propos, la collection dans laquelle a paru une monographie, etc) ; ces détails apparaissent cependant dans la bibliographie.

Si cette même source est **utilisée à nouveau**, il est possible d'**abrég**er la (ou les) référence(s) subséquent(e)s. On conservera alors le **nom** de l'auteur, le **titre** de la source et la (ou les) **page(s)** concernée(s). Si le titre est long, ou qu'il comprend un sous-titre, il peut lui aussi être abrégé à l'aide d'une troncature, selon la formule : **Titre [...]**.

⇒ Par exemple :

Première apparition
<p>Brigitte François-Sappey, <i>La musique dans l'Allemagne romantique</i>, Paris, Fayard, 2009, p. 801-802.</p> <p>Lyse Vézina, <i>Le violoncelle : ses origines, son histoire, ses interprètes</i>, Montréal, Varia, 2003, p. 53.</p>

Seconde apparition et apparitions subséquentes
<p>Brigitte François-Sappey, <i>La musique dans l'Allemagne romantique</i>, p. 746.</p> <p>Lyse Vézina, <i>Le violoncelle</i> [...], p. 102.</p>

4.2.2 PLUSIEURS NOTES DE RÉFÉRENCE DANS UNE NOTE DE BAS DE PAGE

Il apparaît parfois pertinent de comparer plusieurs sources, ou encore d'énumérer différentes sources traitant d'un même sujet : il est alors possible de **cumuler plusieurs notes de références dans une seule note de bas de page**. Les notes de référence ainsi combinées sont séparées par un point suivi de la formule « **Voir aussi** ».

⇒ Par exemple :

- Dominique Patier, « 1775 : Période de transition », *Histoire de la musique*, sous la dir. de Marie-Claire Beltrando-Poitier, Paris, Bordas, 1982, p. 607-638 ; voir aussi Marc Vignal, « Les nouveaux courants musicaux de 1750 à 1780 », *Histoire de la musique occidentale*, sous la dir. de Jean et Brigitte Massin, Paris, Fayard, 1985, p. 564-584.

Les différentes notes de référence peuvent parfois être précédées ou séparées par des **commentaires ou des explications**. Si les auteurs ou les titres des sources sont mentionnés avant la note de référence (par exemple dans le texte même, ce qui est souvent utile), ou encore si on présente plusieurs ouvrages d'un même auteur, il est possible d'abrégé la note de référence.

⇒ **Par exemple :**

- Parmi ces voix courageuses, la musicologue Marie-Thérèse Lefebvre souligne celle du pianiste et chroniqueur Léo-Pol Morin (Lefebvre, *Rodolphe Mathieu* [...], p. 133 et suivantes) ; voir aussi la thèse de doctorat de Claudine Caron, *Chroniques des concerts du pianiste Léo-Pol Morin (1892-1941) : pour un portrait de la modernité musicale au Québec*, Université de Montréal, 2008.

4.3 SOURCE DOCUMENTAIRE DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

Si une source documentaire est rédigée dans une langue étrangère, la notice bibliographique ainsi que la note de référence doivent tout de même être rédigées **en français**, la langue du texte présenté. Toutefois, le titre de la source et le nom de la maison d'édition en respecteront la langue originelle.

⇒ **Par exemple :**

- HONOLKA, Kurt. *Papageno : Emanuel Schikaneder, Man of the Theater in Mozart's Time*, sous la dir. de Reinhard G. Pauly, traduit de l'allemand par Jane Mary Wilde, Portland, Amadeus Press, 1990.
- HALLAM, Susan. *Music Psychology in Education*, Londres, Bedford Way Papers, 2008.

4.4 DOUBLE RÉFÉRENCE OU CITATION INDIRECTE

On parle de double référence lorsque l'auteur du travail souhaite **utiliser une source mentionnée dans une autre source**. Cela peut arriver lorsque, par exemple, un auteur en cite un autre, ou qu'un témoignage qu'on désire citer a été trouvé dans une source et qu'il est important de distinguer la personne *que l'on cite* de l'auteur de la source. Il faut alors inclure les deux références dans la note de bas de page. Celles-ci sont séparées par une virgule suivie de la formule « **cité dans** » ou « **mentionné dans** ». Par contre, dans la bibliographie, seule la référence **véritablement consultée** est mentionnée.

⇒ **Par exemple :**

- Pierre Boulez, *Relevés d'apprentis*, Paris, Éditions du Seuil, 1961, p. 225, cité dans Odile Vivier, *Varèse*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Solfèges », p. 75.

- Marcel Valois, *La Presse*, le 10 février 1940, cité dans Georges Nicholson, *André Mathieu*, Montréal, éd. Québec Amérique, 2010, p. 155.
- Raymond H. Shevenell, *Recherches et thèses/Research and Theses*, 3^e éd., Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1963, p. 76, cité dans Bernard Dionne, *Pour réussir (Guide méthodologique pour les études et la recherche)*, Laval, Études vivantes, 1991, p. 117.

V. QUELQUES MOTS SUR LA MÉTHODE AUTEUR-DATE

La **méthode auteur-date** est une seconde approche méthodologique assez courante dans les milieux professionnels et scientifiques, particulièrement du côté anglophone, qui se distingue par une présentation abrégée de la note de référence à **même le texte** plutôt qu'en bas de page (on trouvera dans la première partie de ce guide les règles de présentation générales de la méthode auteur-date). Cette méthode a pour avantage d'informer rapidement le lecteur des sources employées dans le document, sans que celui-ci ait à interrompre sa lecture. Ainsi, la méthode auteur-date est parfois préférée à l'approche traditionnelle pour la présentation des documents où un trop grand nombre de notes de bas de page risquerait d'alourdir la lecture.

5.1 CONTENU ET PRÉSENTATION

Dans la méthode auteur-date, la **référence** contient uniquement les **informations essentielles** de la source utilisée : le nom de famille de l'auteur, l'année de publication et les pages consultées. Elle est présentée **entre parenthèses** à même le corps du texte.

La **notice bibliographique**, quant à elle, contient toutes les informations de la source utilisée, comme dans l'approche traditionnelle. Toutefois, **l'ordre** est changé pour répondre à la logique adoptée pour la référence : l'année de publication apparaît entre parenthèses immédiatement après le prénom de l'auteur plutôt que dans l'adresse bibliographique.

⇒ **Par exemple :**

Notice bibliographique :

- FRANÇOIS-SAPPEY, Brigitte (2009). *La musique dans l'Allemagne romantique*, Paris, Fayard.
- Référence dans le texte : (François-Sappey, 2009, p. 801)

5.1.1 PLUSIEURS PUBLICATIONS LA MÊME ANNÉE

Si un même auteur a publié plus d'une fois la même année, les **lettres minuscules a, b, c, etc.** sont ajoutées immédiatement après l'année de publication.

⇒ **Par exemple :**

Notice bibliographique :

- LEIBOWITZ, René, 1947a, *Schoenberg et son école*, Paris, Janin.
- LEIBOWITZ, René, 1947b, « Béla Bartók ou la possibilité du compromis dans la musique contemporaine », *Les Temps modernes*, octobre, p. 18.

Référence dans le texte :

(Leibowitz, 1947a, p. 25)

(Leibowitz, 1947b, p. 18)

EN VRAC : LISTE DE VÉRIFICATION DE LA BIBLIOGRAPHIE

- La présentation générale est-elle adéquate (interligne 1,5; retrait suspendu de 1,5 cm dès la deuxième ligne; renvoi à la ligne supplémentaire entre les notices; justification à gauche et à droite uniforme) ?
- La bibliographie est-elle présentée en ordre alphabétique de noms de famille ?
- Le nom de famille est-il présenté en petites capitales ?
- Les notices sont-elles complètes ?
- Les éléments de notice apparaissent-ils dans le bon ordre ?
- La ponctuation séparant chaque élément est-elle appropriée ?
- Y a-t-il bel et bien une espace après chaque ponctuation ?
- L'italique est-il correctement utilisé (titres) ?
- Les guillemets sont-ils correctement utilisés (extraits, articles, parties d'un ouvrage, collection) ?
- Le lieu d'édition est-il bien une ville (et non un pays) ? La ville est-elle bien celle de la maison d'édition, et non là où l'ouvrage a été imprimé ?
- Y a-t-il confusion entre le directeur de l'ouvrage et l'auteur d'une section de celui-ci ?
- Les mots éditeur, directeur, traduit, collection, numéro, volume, pages, etc. sont-ils bien abréviés ?
- Les mentions n^o et 2^e utilisent-elles bien l'exposant ?
- Les composantes des notices sont-elles bien rédigées en français (sauf pour les titres et les villes des maisons d'édition étrangères s'il existe une version française du toponyme) ?

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- BENOIT-OTIS, Marie-Hélène, avec la collaboration de Marie-Pier LEDUC. *Lire, écouter, écrire : initiation à la recherche en musique à partir des méthodes des sciences humaines*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2018.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn. *Le Coffre à outils du chercheur débutant (Guide d'initiation au travail intellectuel)*, 2^e éd. revue, augmentée et mise à jour, Montréal, Boréal, 2006 (1989).
- PISTONE, Danièle. *Musique et expression française*, Paris, Honoré Champion et Slatkine, coll. « Unichamp », 1991.
- ROBERGE, Marc-André. *Guide des difficultés de rédaction en musique (GDRM)* [en ligne], <http://www.mus.ulaval.ca/roberge/gdrm/> (dernière mise à jour : 2018-03-12 ; consulté le 13 juin 2018).
- SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RECHERCHE EN MUSIQUE, *Protocole de rédaction* [des Cahiers de la SQRM] [en ligne], http://www.sqrm.qc.ca/wp-content/uploads/2017/09/Protocole_de_r%C3%A9daction_Sept2017.pdf (dernière mise à jour : septembre 2017 ; consulté le 13 juin 2018).
- UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES. *Guides de présentation* [en ligne], <https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels/guides-de-presentation/> (consulté le 13 juin 2018).
- VAILLANCOURT, Louis, Patrick SNYDER ET Audrey BARIL. *La méthodologie apprivoisée : guide d'introduction à la méthodologie du travail intellectuel*, éd. revue et corrigée, Sherbrooke, Université de Sherbrooke/GGC éditions, 2001.

AUTRES SOURCES UTILES :

- DIONNE, Bernard. *Pour réussir : guide méthodologique pour les études et la recherche*, 5^e édition, Montréal, Beauchemin/Chenelière éducation, 2008 (1991).
- DRILLON, Jacques. *Traité de la ponctuation française*, Paris, Gallimard, 1991.
- MARQUIS, André. *Le style en friche ou L'Art de retravailler ses textes : 75 fiches illustrant des maladresses stylistiques*, Montréal, Tryptique, 1998.
- THÉORET, Michel, André MAREUIL et Sonia MORIN, avec la collaboration de Michel BÉLANGER. *Grammaire du français actuel pour les niveaux collégial et universitaire*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1991.

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE PAGE TITRE

ÉCOLE DE MUSIQUE
Université de Sherbrooke

REGARD SUR UN CHANGEMENT DE PERCEPTION :
LE VIOLONCELLE SOLISTE AU XIX^e SIÈCLE

Par
CAROLINE RONDEAU-GAUTHIER

Présenté à
JEAN BOIVIN

Dans le cadre du cours
MUH 413
Histoire de la musique du XIX^e siècle

Sherbrooke
13 DÉCEMBRE 2012

